

**Jean-Louis ESCUDIER**

*DE LA BORDE ESCURE A LA CAFFORTE*

*OU*

*L'HISTOIRE TUMULTUEUSE D'UN DOMAINE DISPARU*

*DE LA COMMUNE DE MONTSERET*



**2022**



Lieu calme et paisible, relativement abrité des rigueurs du vent d'ouest, la Cafforte se résume de nos jours pour la plupart des résidents de Montsérét à une pinède de quelque trois hectares aux usages multiples : terrain de chasse, réserve de petit bois, coin à champignons et à asperges sauvages, point de rendez-vous amoureux, pique-niques des Lundi de Pâques ou simple promenoir pour les habitants des environs. Que cache cette apparente immobilité ? Serait-il raisonnable d'entreprendre une recherche historique sur un lieu où il ne se passe rien de spécial, où les derniers vestiges de l'occupation humaine ont disparu sous l'effet du temps et de l'indifférence ? Assurément non. C'était là une raison majeure pour que je relève ce défi.



*La Roquelongue et les vestiges du château médiéval  
vus de la Borde Escure /la Cafforte*



## ENTRE RIVIERE ET GARRIGUE, LA CREATION DE LA BORDE ESCURE.

Le champ lexical du bercail ou de la bergerie est occupé en occitan par trois termes, *borda*, *jassa* et *courtal*, qui ne sont pas interchangeable. *Bordas* et *jassas* sont érigées en rase campagne alors que le *courtal*, lié à l'habitat, est situé à l'intérieur du bourg ou dans sa proximité immédiate. La *borda* est implantée sur un site où le propriétaire du troupeau possède une ou des terres. Le troupeau rayonne à partir de la *borda* cherchant sa nourriture non seulement sur les terres de son propriétaire mais également dans les forêts et garrigues constitutives des vacants communaux et sur les terres agricoles dépouillées de leur récolte.

### *Borde, Borde Escure ou Borde Neuve : un terroir fluctuant à la dénomination évolutive*

La création d'une *borda* en ces lieux remonte probablement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors que le compoix de 1674 ne cite aucune bergerie ou autre construction dans les parages, celui établi en 1727 mentionne la *borda* appartenant à Dominique Bousquet de Saint-André-de-Roquelongue. Outre les bâtiments, Dominique Bousquet possède alors quelques sétérées de terre à proximité immédiate de sa *borda*<sup>1</sup>. Sa fille Marguerite, née en 1711, épouse le 4 mai 1733 Antoine Escure, un maître maçon natif de Sébazac dans le Sud-Aveyron et établi à Saint-André<sup>2</sup>.



### *Pech Blanc vu de la Borde Escure / la Cafforte*

---

<sup>1</sup> Cf Plan annexé au rapport d'expertise de novembre 1861 (A. C. de Montséret).

<sup>2</sup> A. D. Aude 3 J 775 : Brevette pour servir à faire les chargements et déchargements des habitants des lieux de Montséret et Saint-André-de-Roquelongue, communautés unies, folio .

Si Antoine Escure n'a pas édifié le bâtiment originel, peut-être situé au tènement de Fontèsque, son métier de maçon laisse à penser qu'il est l'artisan de l'agrandissement ou même de la réédification d'une nouvelle *borda* en aval, à l'emplacement des bâtisses de la future Cafforte. En tout cas, il ne fait aucun doute que ses contemporains choisirent d'associer son patronyme à ce terroir.



« La Borde » sur la carte de Cassini, année 1777

Bien des éléments font défaut pour cerner dans son entièreté le statut économique et social de Dominique Bousquet et d'Antoine Escure. Toutefois, quelques informations éparses laissent entrevoir une relative aisance. Lorsque sa fille Jeanne décède en bas âge en 1710, Dominique Bousquet obtient qu'elle soit inhumée non pas dans le cimetière communal mais « *dans l'église de la paroisse à la sépulture de ses ancêtres* ». 50 ans plus tard, lui-même sera enterré

dans la chapelle Saint-Roch de cette même église. La génération suivante aura droit aux mêmes égards. Les deux épouses successives d'Antoine Escure seront inhumées dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de Saint-André : en 1743, pour Marguerite Bousquet, mère de ses deux filles, Anne et Elizabeth, en 1755 pour sa seconde épouse, Anne Arnaud. Si l'inhumation dans l'église est alors pratique courante à Montsérét, en revanche, une telle distinction est rarissime à Saint-André : tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, seuls le seigneur de Bizanet et un ancien curé de la paroisse bénéficient d'un tel traitement de faveur. Autre indicateur du niveau social, la propriété foncière. Le don de 150 livres accordé en 1751 par l'Intendance du Languedoc donne une image assez précise de la hiérarchie des propriétés de Montsérét et St-André au mitant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les 3 livres 15 sols attribués à Antoine Escure le situent en deçà des propriétaires les plus aisés à l'instar de Jean Ferran (8 livres un sol) ou d'Auguste Fozières de Gléon, propriétaire du domaine des Ollieux (7 livres 17 sols) mais dans une très honorable moyenne<sup>3</sup>.

Dominique Bousquet puis son gendre Antoine Escure perçoivent toutes les potentialités du site en matière d'élevage ovin. Tout pastoralisme nécessite de l'eau pour abreuver le troupeau et des espaces naturels utilisés comme pacages. Ces deux exigences sont ici remplies par la proximité immédiate des rives de l'Aussou et du vacant communal de Pech Blanc. La première mention d'individus résidant à la Borde Escure date du 7 mars 1755 lorsque le curé de Montsérét consigne sur le registre d'Etat civil l'inhumation « *dans le cimetière de cette paroisse de Jacques, fils de père inconnu et de Marie Labadie, du lieu de Thézan épouse de Jean, pasteur résidant depuis trois ou quatre ans à la Borde d'escure dans ma paroisse* ».

La dénomination de ce lieu de vie et de travail restera longtemps hésitante. L'Etat de Sections de 1795 retient « *la bergerie d'escure* » et la Statistique communale établie en 1807 la « *Métairie dite d'Escure* »<sup>4</sup>. Ainsi, le registre d'Etat civil désormais tenu par le maire de la commune, mentionne à la date du 25 avril 1828 le décès de Marguerite Galinié, veuve de Guillaume Bayle, « *à la Borde, commune de Montsérét* ». Comme sur la carte de Cassini établie 50 ans auparavant, cet acte ignore le patronyme Escure. La confusion terminologique sera entretenue par la présence d'une autre « La Cafforte » située dans la commune de Narbonne à peu de distance du Rec du Veyret. Cette ferme est antérieure à la Borde Escure montsérétoise puisque le dictionnaire topographique de l'Aude la mentionne dès l'an 1653 et la carte de Cassini la figure sous ce vocable en 1777<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> A. D. Hérault C 5452, Répartition de la somme de 150 livres du Don accordé aux communautés de Monséré et Saint-André pour l'année dernière 1751 suivant la lettre de M. Rome du 1<sup>er</sup> mai 1752.

<sup>4</sup> A. D. Aude 6 M 808, Statistique communale de Montsérét, 29 septembre 1807.

<sup>5</sup> SABARTHES Antoine, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, imprimerie nationale, 1912, p. 53.



### *De la Borda à la métairie*

A Montsérét, Jacques Ferran possède en 1795 sur l'emplacement actuel de La Cafforte une métairie de 100 cannes et les terres environnantes : « *Le sieur Jacques Ferran à la Borde a Font Sèque confronte de marin la rivière d'Aussou, de cers chemin de Boutenac, au milieu de sa tenance draye dal pas de fonsèque jusques à la rivière d'Aussou passant devant sa bergerie anciennement passée : champs : 49 sétérées, vignes : 2 séterées 2 pugières ; Herme : 2 sétérées 2 pugières* »<sup>6</sup>. La seterrée pratiquée en notre contrée correspondant approximativement à 33 ares, cette unité foncière de 53 sétérées représente environ 17,5 ha. Comme dans l'ensemble du territoire de Montsérét, la vigne y occupe une place encore très marginale.



### *La bergerie d'Escure sur l'État de Sections de 1795*

<sup>6</sup> A. C. Montsérét, état de Sections de 1795, n°91 de la section 4.

Veuf et vieillissant, Jacques Ferran procède en 1803 à la donation-partage de ses biens entre ses six enfants : Jean, né en 1763, époux de Magdeleine Labadie, Marguerite, née en 1767, épouse Caffort, Bernard, né en 1770, époux de Marie Mercié, Anne Pascale, Alexis, et Jacques fils, né en 1776<sup>7</sup>. De ce partage au sein d'une fratrie pléthorique, le patrimoine foncier de la famille Ferran en général, le parcellaire de la Borde Escure en particulier, en sortent profondément dispersés. Un tel émiettement complique les conditions d'exploitation : parcelles réduites par les découpages imposés, éloignement du bourg... Par voie de conséquence, sitôt après le décès de Jacques Ferran père, le 15 novembre 1808, ses enfants procèdent à des échanges pour donner à leurs exploitations respectives une cohérence au moins partielle. Manifestement désireux de recentrer son exploitation sur Saint-André, Bernard Ferran conclut le même jour des échanges fonciers avec ses sœurs Anne Pascale<sup>8</sup> et Marguerite (1767-1857), épouse de Jean Barthélémy Caffort (1771-1845)<sup>9</sup>. De son côté, Jacques Ferran fils, établi comme maréchal ferrant à Embres-et-Castelmaure depuis son mariage avec la fille du forgeron local, vend toutes ses terres à Jean Barthélémy Caffort<sup>10</sup>. Par là-même, ce dernier renforce son emprise foncière sur les terroirs de Fontséque et de Borde Escure d'autant que sa belle-sœur, Anne Pascale, demeurée célibataire, lui fait promesse de donation de tous ses biens à son décès<sup>11</sup>.

La prégnance foncière de la famille Caffort sur ce terroir entre Aussou et chemin de Boutenac s'exprime dans la toponymie. Le 6 avril 1814, « *Guillaume Gaubert, laboureur, domicilié à la métairie dite Caffort, terroir de Montséret* », déclare en mairie que son épouse, Jeanne Marie Techié, est accouchée la veille « *en la dite métairie* » d'un garçon prénommé Pierre. C'est là la toute première assimilation entre le lieu et le patronyme « Caffort ». Il faudra plusieurs décennies avant que ce vocable soit réutilisé, cette fois de manière pérenne.

Bien évidemment, Jean Barthélémy Caffort réside à Narbonne où le retient sa profession de médecin<sup>12</sup>. Dans l'impossibilité d'exploiter directement ses terres de Montséret et de Saint-André ni même d'en superviser l'exploitation par un tiers, à l'automne 1815, il les baille en fermage à Bertrand Turrel<sup>13</sup>. Ce bail conclu pour six années n'ira pas jusqu'à son terme, loin

---

<sup>7</sup> A. D. Aude 3 E 11682, étude Gabriel Birat, notaire à Narbonne, n°544, 24 Floréal An XI (14 mai 1803).

<sup>8</sup> A. D. Aude 3 E 11807, étude Antoine Bouisset, notaire à Narbonne, n°222, 23 septembre 1810.

<sup>9</sup> *Ibid.*, n°223, 23 septembre 1810.

<sup>10</sup> A. D. Aude 3 E 11807, étude Antoine Bouisset, notaire à Narbonne, n°72, 3 avril 1810.

<sup>11</sup> A. D. Aude 3 E 11688, étude Gabriel Birat, notaire à Narbonne, n°599, 15 décembre 1809.

<sup>12</sup> Sur l'activité médicale de Just Pasteur Caffort (1802-1848), cf. PAILHEZ, « Eloge funèbre de M. Caffort », *Commission archéologique de Narbonne, Procès-verbaux des séances de 1842 à 1889*, Narbonne 1944, p. 6-100 et de MARTIN Joseph, *Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Narbonne*, Montpellier, Jean Martel aîné, 1859 (réédition par Les Éditions de la tour Gile en 1993), p. 249-250. La sépulture de Just Pasteur Caffort est dans le cimetière de Saint-André-de-Roquelongue.

<sup>13</sup> A. D. Aude 3 E 11690, étude Gabriel Birat, notaire à Narbonne, n°414, 13 août 1811.



s'en faut, puisque, dès le printemps 1816, Anne Pascale Ferran, sa sœur Marguerite et l'époux de cette dernière, Jean Barthélémy Caffort, vendent, moyennant 15 000 F, « deux tiers de la grange dite d'Escure » à Jean Pech de St-André-de-Roquelongue<sup>14</sup>.



***Sépulture de Just Pasteur Caffort  
au cimetière de Saint-André-de-Roquelongue***

---

<sup>14</sup> A. D. Aude 3 E 12352, étude Antoine Lagarrigue, notaire à Narbonne, n°73, 7 avril 1816.

Le 18 mars 1824, cette propriété de Borde Escure devient le bien de la veuve Pech de St-André-de-Roquelongue puis de son fils Jean Alexis Pech (1783 - 1869)<sup>15</sup>. Un étroit lien de parenté unit les Pech aux Turrel. La sœur aînée de Jean Alexis, Rose Pech (1780-1874), a épousé en 1804 Bertrand Turrel (1783-1857), maire de Montsérét et père d'Eugène et d'Adolphe Turrel dit *Turrelou*.

Les céréales et la vigne occupent l'essentiel des terres du domaine mais le pastoralisme y garde encore une place significative. Le 25 février 1820, le maire de Montsérét enregistre la naissance de « *Joseph Couardo, fils de Pierre, berger, demeurant à la métairie d'Escure* ».

### ***Quand la Borde Escure entre en viticulture***

Sans couper ses liens familiaux avec Saint-André, Jean Alexis Pech s'établit à Lézignan pour exercer son métier de chirurgien. On connaît mal les conditions d'exploitation du domaine de Borde Escure entre 1830 et 1856, année où sa fille aînée, Clémence, en devient propriétaire suite à la donation-partage consentie par son père. Probablement le domaine est-il alors mis en fermage mais je n'ai pas trouvé trace d'un tel contrat dans les archives notariales. En revanche, on connaît bien l'usage des terres. L'activité pastorale qui avait présidé à la création de la Borde Escure est toujours présente. Le 2 janvier 1830, Marc Barthe, 30 ans, « *berger domicilié à la métairie de monsieur Pech* », déclare en mairie de Montsérét que son épouse, Louise Escaré, a mis au monde dans leur maison de ladite métairie, un petit garçon qu'il souhaite prénommer Marc comme lui. Mais, désormais, le pastoralisme n'est plus exclusif ni même le socle de l'activité de la Borde Escure : le berger s'efface de plus en plus devant le vigneron. Certes, il ne s'agit pas encore de la monoculture qui s'affirmera dans les années 1860-1870 mais la mutation est rapide et profonde. Culture pérenne, la vigne n'est pas ici l'apanage des seuls petits propriétaires : elle occupe environ un tiers des terres des exploitations montsérétoises qu'elles soient petites, moyennes ou grandes<sup>16</sup>.

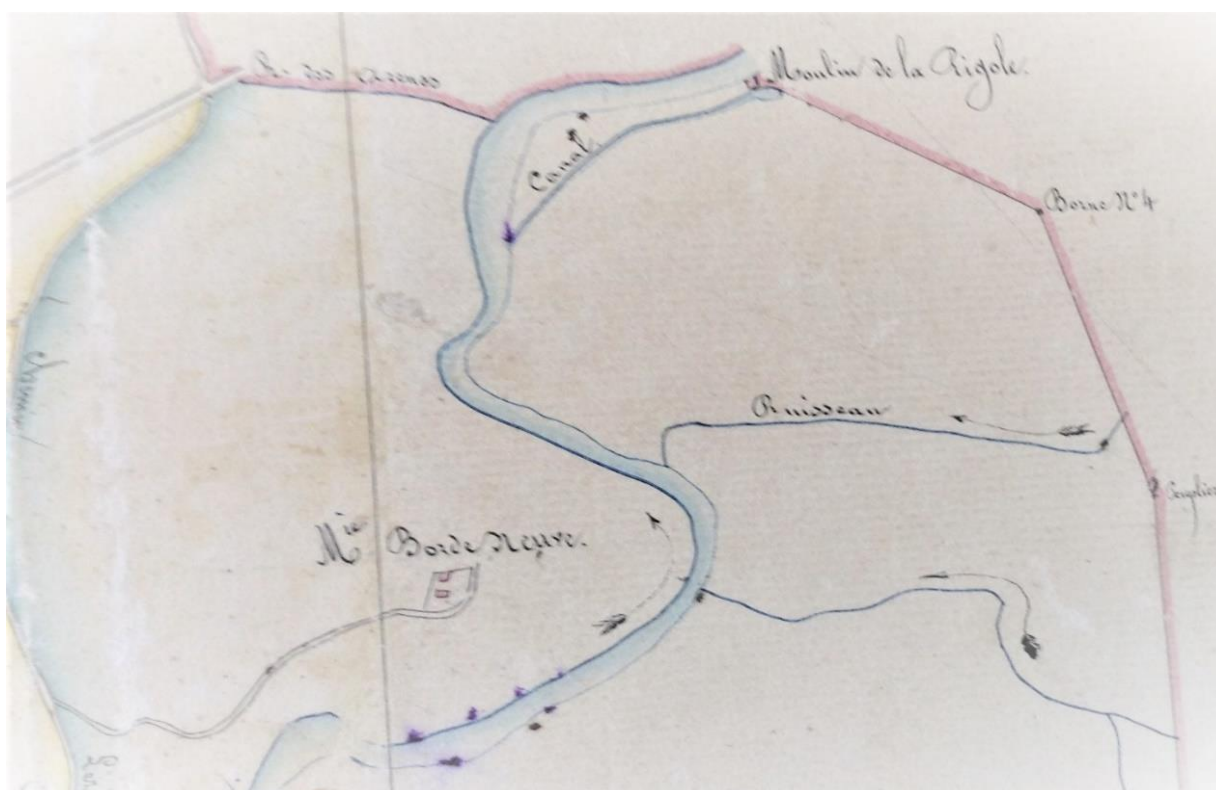
Le raisin n'est pas alors destiné à élaborer exclusivement ou même essentiellement du vin mais de l'alcool dont le revenu net à l'hectare est nettement supérieur à celui du blé ou de toute autre céréale. Beaucoup moins encombrant que le vin et conservant *ad aeternam* ses qualités organoleptiques quelles que soient les conditions météorologiques, l'alcool s'expédie sans dommages à longue distance. Dès lors, même les grands propriétaires plantent de la vigne afin de s'insérer sur ce marché porteur des alcools. L'annuaire statistique de l'Aude publié en 1837 en porte témoignage à propos du canton de Lézignan : « *Les vignobles y sont très productifs. Les produits en sont distillés à Lézignan, à Fabrezan, à Homps, à Ferrals et à*

---

<sup>15</sup> D'après A. C. Montsérét, Livre des mutations de propriété tenu en conséquence de la loi du 3 frimaire de l'an 7, 1819-1824.

<sup>16</sup> Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Montsérét (Aude) : Économie, Peuplement, Société, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, 2022.

*Luc-sur-Orbieu : plusieurs de ces distilleries sont importantes et l'on y emploie les procédés perfectionnés »*<sup>17</sup>. La commune de Montsérét ne déroge pas à cette règle : en 1840, Hyppolite Castillon de Saint-Victor fait édifier une distillerie à l'extrémité orientale de son domaine des Ollieux à l'emplacement actuel des bâtiments de Sainte-Marie-des-Ollieux<sup>18</sup>. Communément dénommée « *La Fabrica* », cette distillerie pouvait assurer des prestations de service pour les viticulteurs de Montsérét et de Saint-André. À l'instar des autres agriculteurs de Montsérét et Saint-André, Jean Alexis Pech a fait le choix de la viticulture.



### ***Métairie de la Borde Neuve sur le plan cadastral de 1835***

En 1835, la vigne occupe déjà 10,60 ha des 24,40 ha que compte alors le domaine de la Borde Escure<sup>19</sup> : c'est là une proportion de 42 %, significativement supérieure à celle constatée pour les autres exploitations du cru. Voisin immédiat de la distillerie, Jean Alexis Pech ou son fermier ont probablement profité pleinement de cette opportunité. Lors de la constitution du cadastre dit « napoléonien » par le géomètre Charles Cruzilhac en 1835, la Borde Escure est un bien immobilier suffisamment notable pour qu'il soit retenu pour identifier l'un des 25 tènements constitutifs du territoire communal. Mais, dès l'établissement du cadastre

<sup>17</sup> *Annuaire statistique et administratif du département de l'Aude pour l'année 1837*, publié sous la direction de M. Legoux, préfet, Carcassonne, Polère Imprimeur-Libraire, 1837, p. 211-212.

<sup>18</sup> Matrice cadastrale de Montsérét et *Statistique industrielle de la France*, Paris Imprimerie Nationale, 1848, t. VII, p. 108-109.

<sup>19</sup> A. C. Montsérét, 1 G 5.



communal, il n'y a pas superposition entre le tènement « Borde Escure » et le périmètre de la propriété de Jean Alexis Pech. Le tènement « La Borde Escure » s'étend sur seulement 19 ha 70 ares répartis en 26 parcelles (n° B385 à B409 du plan cadastral). Pech possède des terres intégrées à des tènements voisins : Fonsèque, Las Cépios, Pech Blanc et Mourel de las Arenas. *A contrario*, quatre autres agriculteurs détiennent des parcelles dans le tènement de la Borde Escure, notamment Bertrand Turrel : 4,80 ha de vigne (parcelles B397 et B409) et 15,70 ares de saussaie (parcelle B398).

***Emprise de la vigne sur le tènement de la Borde Escure en 1835***

<b>Propriétaire</b>	<b>Numéro cadastral</b>	<b>Vigne</b>
Fouga Jean	B 407	84 a 90
Marty Antoine	B 402	8 a 00
Marty Antoine	B 401	33 a 60
Ferran Jean	B 399	1 ha 09 a 60
Turrel Bertrand	B 397	3 ha 01 a 60
Turrel Bertrand	B 497	1 ha 78 a 30
Pech Jean	B 387	58 a 90
Pech Jean	B 392	1 ha 21 a 50
<b><i>total</i></b>		<b><i>8 ha 96 a 40 ca soit 46 % du tènement</i></b>

source : A. C. Montsérét 1 G 5

De son côté, Jean Ferran a hérité le 18 octobre 1822 d'une petite partie de la grande parcelle et de quatre autres parcelles. En 1835, il possède ainsi un tiers de l'ancien domaine soit 11,5 ha mais seulement 3 ha 26 sur le tènement de Borde Escure. Moins attiré par la culture de la vigne que son voisin Pech, celle-ci occupe tout de même 3 ha soit 26 % de sa propriété montsérétoise.

Curieusement, le domaine n'apparaît pas dans les recensements de la population de 1836, 1846 et 1851. Faut-il en déduire que personne ne réside à Borde Escure/La Cafforte pendant une vingtaine d'années ? Peu probable même s'il n'est pas exclu que des journaliers aient pu quotidiennement venir à pied de Montsérét, de Saint-André ou des Ollieux. En revanche, il est à peu près certain qu'au moins un berger était à demeure. Alors, on supposera que le ou les ménages résidant alors à Borde Escure furent recensés avec les habitants des Ollieux, domaine le plus proche.



*Ancien chemin de Fontsèque à Borde Escure*

## L'ERE GAVAUDAN OU LA CAFFORTE DANS TOUTES LES TURBULENCES

Le 23 août 1837, la fille aînée de Jean Alexis Pech, Clémence, épouse à Lézignan Adolphe Gavaudan (1813-1889). La famille Turrel occupe une place de premier plan dans la concrétisation de cette union. Bertrand Turrel est témoin lors de la signature du contrat de mariage en l'étude notariale et son fils cadet, Eugène, témoin lors de la cérémonie civile. Pour la Cafforte, s'ouvre une nouvelle ère façonnée d'incertitudes, d'espérances et de désillusions.

### *Entre Ouveillan, Pradines et Narbonne, les pérégrinations du jeune Gavaudan*

Adolphe Fortuné Gavaudan naît à Ouveillan dans une famille aisée. En un temps où les maires étaient nommés parmi un corps électoral restreint en raison du cens élevé requis, son père, Vincent Gavaudan, fut, de 1821 jusqu'à son décès, maire de cette imposante commune de la plaine narbonnaise. Le jeune homme reçut une sérieuse sinon solide instruction comme en témoignent de multiples courriers rédigés de sa main et la qualité graphique de sa signature. Si la fertilité des terres d'Ouveillan attire les hommes, il n'y fait pas forcément bon vivre tant les eaux stagnantes de l'étang local sont facteurs d'insalubrité. Adolphe et ses quatre sœurs perdent leurs parents à quelques jours d'intervalle dans la funeste épidémie qui sévit dans la commune à l'automne 1826. Le caractère dramatique de cet épisode sanitaire lui vaut d'être relaté dans un ouvrage édité en 1830 : « *Dans les grandes chaleurs, il s'élève de cet étang, lorsque les eaux se retirent, des exhalaisons, pestilentielles qui produisent les plus funestes effets sur la santé des habitants. Il y a peu d'années, les habitants de ce village furent presque tous atteints de fièvres pernicieuses qui firent périr à peu près le dixième de la population* »<sup>20</sup>. Le testament paternel gratifie le jeune Adolphe, seul garçon survivant de sa fratrie, d'un avantage par préciput<sup>21</sup>. L'adolescent réside alors dans le ménage de l'une de ses deux sœurs aînées déjà mariées ou chez son tuteur dans la commune de Quarante. Mais, à l'évidence, le jeune homme éprouve le besoin de faire ses preuves hors du giron familial. Il se rapproche d'un voisin ouveillanais, Joachim Josy, négociant résidant au domaine de Bonneterre<sup>22</sup>. Peut-être ce dernier l'implique-t-il dans ses affaires ; en tout cas, c'est en relation avec lui qu'Adolphe Gavaudan réalise une acquisition foncière d'importance l'année de ses 22 ans.

---

<sup>20</sup> GIRAULT DE SAINT-FARREAU E., BERTHOMIEU Ed., JOURNAL FILS, *Histoire nationale ou Dictionnaire géographique de toutes les communes du département de l'Aude*, Paris, Firmin Didot frères Éditeurs, 1830 (réédition par Les Éditions de la tour Gile en 1996), p. 155.

<sup>21</sup> A. D. Aude 3 E 11705, étude Birat, notaire à Narbonne, n°614, 5 novembre 1827 : Partage Gavaudan.

<sup>22</sup> A. D. Aude 3 E 13985, étude Jean Gavoy, notaire à Sallèles-d'Aude, n°106, 16 avril 1835.



Les Hospices de Narbonne entendent alors se séparer selon le principe des enchères montantes d'un bien acquis au temps de la Révolution dans le cadre de la vente des biens nationaux, à savoir le domaine de Pradines situé dans la commune de Saint-André-de-Roquelongue<sup>23</sup>. Le 17 septembre 1835, suite aux enchères soutenues pour son compte par Joachim Josy, Gavaudan entre en possession de Pradines moyennant 52 300 F<sup>24</sup>.



***Maison de maître de Pradines-Le Haut,  
commune de Saint-André-de-Roquelongue***

---

<sup>23</sup> Sur le domaine de Pradines durant ces années 1830, cf. CHENERIE Maurice, *Pradines le Haut* [commune de Saint-André-de-Roquelongue], document dactylographié, juin 2001, p. 74-82.

<sup>24</sup> A. D. Aude 3 E 17907, étude Favatier, notaire à Narbonne, 17 septembre 1835, Hospices de Narbonne. Domaine des Pradines d'en Haut et Combe Longue, cahier des charges et conditions de la vente et 18 septembre 1835.

Riche de plus de 500 hectares, Pradines et sa dépendance de Combelongue offrent de fortes potentialités de développement tant agricole que pastorale. Probablement est-ce alors que le jeune homme fait la connaissance de la jeune Clémence Pech (1816-1883). Contre toute attente, Gavaudan revend Pradines dès décembre 1836 en excluant de la vente tout le matériel et bétail d'exploitation<sup>25</sup>. Comment interpréter ce comportement ? Estime-t-il que le domaine ne lui assurera pas la rentabilité qu'il pouvait espérer ? A-t-il des difficultés pour acquitter à l'échéance le crédit qu'il a obtenu lors de l'achat ? On ne sait.

Le jeune couple Gavaudan s'installe à Ouveillan où Clémence donne naissance en 1839 à une fille prénommée Almaïde. Dans un premier temps, Adolphe gère son exploitation familiale menant, apparemment sans histoire, une existence de notable rural ; en 1850, il est tiré au sort pour faire office de juré pour la session des Assises de l'Aude<sup>26</sup>. La décennie 1850 marque un tournant dans la vie du ménage avec son installation à Narbonne, dans le quartier Lamourguier. La sous-préfecture audoise dont les attraits surclassent les distractions bucoliques des villages environnants connaît alors une expansion qui ne se démentira pas jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À n'en pas douter, les Gavaudan y fréquentent les notabilités locales. Mais le décès de leur fille unique en 1854, l'année de ses 16 ans, provoque au sein du couple une blessure profonde et, probablement, jamais cicatrisée.

Le prochain mariage de sa fille cadette, Elisa, avec un médecin de Caunes-Minervois, Jean Marie Cabrol, incite le père Pech à procéder le 10 janvier 1856 au partage de ses biens entre ses deux filles. Pech estime à juste titre que son domaine de la Borde Escure ne peut être utilement partagé car il ne saurait fournir des revenus suffisants à chacun des deux ménages. Cabrol entendant se consacrer à son métier de médecin et à la gestion de sa propriété familiale de Caunes, Clémence Pech devient, moyennant une soulte attribuée à sa sœur, propriétaire des terres et bâtiments d'exploitation de la Borde Escure<sup>27</sup>. Adolphe Gavaudan décide *illico presto* de se consacrer exclusivement à la valorisation de ce bien foncier tombé dans l'escarcelle de son épouse.

### ***Gavaudan, aménageur de la Cafforte ou une réussite en trompe l'œil***

Dès lors, Gavaudan a les coudées franches pour agrandir, restructurer, et exploiter à sa guise le domaine qu'il s'empresse de rebaptiser « La Cafforte ». Comme pour mieux rompre avec un passé récent, lui-même n'emploiera jamais le terme « Borde Escure ». Aux bâtiments d'exploitation et aux masures des ménages de bergers, Gavaudan adjoint une maison de

---

<sup>25</sup> A. D. Aude 3 E 12373, étude Bories, notaire à Narbonne, n°472, 25 décembre 1836.

<sup>26</sup> *Le Journal de Toulouse*, n°313, 23 octobre 1850.

<sup>27</sup> A. D. Aude 3 E 17032, étude Emile Bénét, notaire à Lézignan, n°9, 10 janvier 1856.

maître qualifiée en 1864 de « *manoir d'exploitation* »<sup>28</sup>. En quelques années, il restructure en profondeur le domaine en réunissant ou en disjoignant des parcelles. Il modifie les voies d'accès. Au chemin ancestral de Fonsèque qui desservait jusqu'alors la Borde Escure, il substitue « *une allée de pins et D'ormeaux* »<sup>29</sup>. Au printemps 1856, Adolphe Gavaudan retire 25 000 F de la vente de sa propriété viticole ouveillanaise ce qui lui donne quelque latitude pour investir à la Cafforte<sup>30</sup>.



***Allée centrale du domaine percée vers 1860 (état actuel)***

---

<sup>28</sup> A. D. Hérault 2 U<sup>1</sup> 131, Cour d'appel de Montpellier, chambre civile, n°267, 30 juin 1864.

<sup>29</sup> MARTIN Emile, CROUZET Joseph, AZEAU Joseph, *Rapport d'experts pour dame Clémence Pech et le sieur Fortuné Gavaudan, son mari, propriétaires, domiciliés à Narbonne, contre la mairie de la commune de Montséret*, Montpellier, Imprimerie Pierre Grolier, 1861, p. 10 (A. C. Montséret)

<sup>30</sup> A. D. Aude 3 E 14006, étude Alphonse Rouquette, notaire à Sallèles-d'Aude, n°84, 11 mars 1856, vente de divers immeubles à Jean Baptiste Lafage fils et Joseph Marty, beau-père et épouse Marie Lignières.



Dès le mois de juillet suivant, Gavaudan acquiert une vigne de 42 ares<sup>31</sup> et, deux ans plus tard, une autre vigne de 71 ares au Mourel des Arènes<sup>32</sup>. En 1859, nouvel achat d'une vigne au même terroir<sup>33</sup>. Mais la principale acquisition foncière intervient en 1863 lorsqu'il achète moyennant 10 000 F à Léopold Caffort toutes les terres qu'il possède à Montsérét<sup>34</sup>. Lors de la partition du domaine, ces 11,5 ha situés pour l'essentiel du côté de Fonsèque avaient échu à Jean Ferran puis à Just Pasteur Caffort (1802-1848) et enfin à son fils unique, Léopold<sup>35</sup>. Contrairement à ses aïeux, Léopold Caffort, né en 1836 du mariage de Just Pasteur avec Henriette Alaux, n'a pas embrassé la carrière médicale. Après ses études de Droit, il s'établit à Fanjeaux dans l'ouest audois. D'abord clerc de notaire, il reprend cette étude notariale en 1863 avant de devenir en 1871 juge de Paix pour le canton de Fanjeaux. Par cette transaction majeure, le domaine de la Cafforte se trouve approximativement reconstitué dans le périmètre qui était le sien avant le partage opéré au sein de la famille Ferran 50 ans auparavant. À son apogée, vers 1873, le domaine s'étendra sur 38 hectares.



### *Regard sur la conduite d'eau établie entre Fonsèque et La Cafforte*

---

<sup>31</sup> Achetée à Cyprien Rigaud, A. D. Aude 3 E 17032, étude Emile Bénét, notaire à Lézignan, n°244, 8 juillet 1856 et A. C. Montsérét G 5, matrice cadastrale, folios 95, 123 et 156.

<sup>32</sup> Achetée à Alexis Marty fils dit Mounet, de St-André, Parcelle B 370p, A. C. Montsérét G 5, matrice cadastrale, folios 123 et 229.

<sup>33</sup> Achetée à Joseph Lebreau parcelle B 365, A. C. Montsérét G 5, matrice cadastrale, folios 84 et 123.

<sup>34</sup> A. D. Aude 3 E 11856, étude Léon Cazal, notaire à Narbonne, n°109, 12 mars 1863.

<sup>35</sup> A. C. Montsérét G 5, matrice cadastrale, folios 59 et 123.

Adolphe Gavaudan apparaît à certains égards comme un cultivateur ingénieux. En 1862, il met au point une charrue dont la conception rencontre un écho favorable au Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne : « *Cette charrue est exactement la charrue ordinaire à un soc de laquelle on a soudé à droite un morceau de fer qui forme comme une autre aile du soc et travaille la terre du côté opposé au versoir, c'est-à-dire vers la souche. Ce fer, à sa partie extrême, est recourbé à angle droit sur une hauteur de 5 à 6 cm ce qui permet de se rendre compte de son passage à travers la terre, bien qu'on ne le voie pas, et de s'approcher plus ou moins du pied de la souche.* »<sup>36</sup>. On ne sait si Gavaudan entendait commercialiser cette innovation ou s'il lui importait avant tout d'apparaître comme un agriculteur moderne et compétent aux yeux des animateurs du Comice agricole de Narbonne et de la Société centrale d'agriculture de l'Aude. Quoi qu'il en soit, rien n'indique qu'il ait déposé un brevet quelconque pour assurer la protection juridique de son dispositif de labourage. En revanche, Adolphe Gavaudan n'a aucune appétence pour le pastoralisme. Sous sa direction, l'ancienne Borde Escure change radicalement d'orientation. Dans cette exploitation intimement liée à l'implantation d'un élevage ovin lors de sa création au XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve plus, après 1863, la moindre mention d'une bergerie ou même d'un simple *courtal*. De fait, jusqu'en 1890, aucun berger ne résidera à la Cafforte. Gavaudan se voit même reproché d'avoir détruit l'ancestrale draye qui reliait les vacants communaux de Pech Blanc au bourg de Montsérét.

Dans le cadre du concours organisé par le Comice agricole de Narbonne les 1<sup>ers</sup> et 2 septembre 1866, les membres du jury se déplacent à Montsérét pour visiter le domaine de la Cafforte. Voici la retranscription intégrale du compte-rendu rédigé par le jury du concours :

« *Le domaine de la Cafforte, terrain difficile, a plus stimulé que récompensé les efforts de son nouveau propriétaire. L'année du reste n'était pas favorable pour le visiter. Situé à un niveau assez élevé au-dessus de la mer et au-dessous des cimes des Corbières, ce domaine se trouve cependant en même temps exposé aux efflorescences salines, à l'aridité des hauteurs et aux suintements des eaux de la montagne, qui arrêtées par un sous-sol imperméable, créent pour ce domaine des alternances de sécheresse et d'humidité fort préjudiciables à toute culture. M. Gavaudan, avec une hardiesse et une ardeur que la triste sécheresse de cette année a mis à rude épreuve, a conçu la pensée de détruire les efflorescences salines par l'eau douce puisée, à l'aide d'un moulin à vent, dans une rivière très encaissée qui borde sa terre, l'humidité dérivée de la montagne par un drainage énergique, et la sécheresse par l'action combinée des eaux élevées par le moulin jointes aux eaux produites par le drainage. La création d'un pré, l'arrosage d'un jardin qui entoure l'habitation, l'irrigation des luzernes, telles ont été les conséquences d'un système hardiment combiné et chèrement exécuté.*

---

<sup>36</sup> GRULET L., « De la culture de la vigne, à bras et au moyen des charrues dans le département de l'Aude », *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, séance du 15 mai 1862, p. 66-75 (Reproduit dans *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Aude*, septembre 1862 (A. D. Aude 144 J 69/23)).

*Espérances conçues, je le crains, plutôt que résultat acquis. Au moins cette année, était-il impossible d'en apprécier l'importance. S'il a fait pour l'irrigation de ses terres, d'énormes et peut-être un peu hasardeux sacrifices, M. Gavaudan a compris qu'il ne pouvait attendre de la vigne, dans un terrain ingrat, ce qu'elle donne dans les riches plaines de Coursan ; il a cherché à proportionner les frais de culture aux résultats probables. Aussi est-ce avec une vraie satisfaction que la Commission a trouvé dans ce domaine l'emploi très dominant d'instruments destinés à économiser la main d'œuvre, et de jeunes vignes en très bon état, entièrement cultivées et où jamais le travail à la main n'avait été employé. On trouve là l'agriculteur ingénieux qui a fait subir à la charrue ordinaire du pays d'heureuses modifications essayées devant le Comice de Narbonne et objet d'un rapport favorable en septembre 1862. La Commission signale encore volontiers l'essai de fumure pour la vigne par l'enfouissement de légumineuses telles les vesces et qui pourraient rendre de précieux services si la continuation du bas prix du vin forçait les propriétaires de s'arrêter dans la voie des acquisitions fort onéreuses d'engrais commerciaux »<sup>37</sup>.*

Ce compte-rendu nous fait entrevoir un exploitant à l'activité fébrile soucieux de maîtriser la ressource en eau, notamment par un dispositif de remontée d'eau de l'Aussou. Il y eut bien sur le domaine un moulin dénommé « La moulinasse » puisque le cadastre de 1834 le situe sur la parcelle B 404 mais on n'en sait pas davantage sur cette installation que le compoix de 1727 ne mentionne pas. Plus fondamentalement, Adolphe Gavaudan et son domaine de La Cafforte mettent le Comice agricole dans l'embarras. Les responsables de cette très respectable institution se refusent tout autant à écarter sans ménagement cette candidature qu'à la promouvoir par un des prix mis au concours. Dès lors, le compte-rendu se clôt par cette appréciation toute en nuance : « *Les résultats ont paru, quant à présent, trop au-dessous des efforts, et la période de création trop rapprochée de son début, pour pouvoir donner au propriétaire de la Cafforte autre chose qu'une très honorable mention* »<sup>38</sup>. On voit poindre entre les lignes le scepticisme de son rédacteur quant au bien-fondé des aménagements entrepris par Gavaudan. L'avenir montrera que ces réserves n'étaient pas dénuées de fondements.

Derrière le modernisme résolument affiché par Gavaudan, les apparences sont trompeuses. Loin d'être le maître des lieux, il n'en est que le gestionnaire pour le compte de son épouse, propriétaire des deux-tiers du domaine. Plus inquiétant, Gavaudan s'est lourdement endetté depuis dix ans et, en cette année 1866, aucun responsable du Comice agricole ne peut ignorer ses ennuis financiers.

---

<sup>37</sup> *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, 1866, 3<sup>ème</sup> concours départemental de l'Aude, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 1866, compte rendu, p. 121-125 (A. D. Aude 345 PER).

<sup>38</sup> *Ibid*, p. 125.



### *Vivre et travailler à la Cafforte : une position précaire et provisoire*

Les familles travaillant à La Cafforte n'échappent pas à la forte mobilité qui caractérise la main-d'œuvre des domaines agricoles méridionaux au XIX<sup>e</sup> siècle. La plupart des ouvriers et ouvrières sont originaires des Hautes Corbières, du Lauragais ou de l'Ariège<sup>39</sup>. Mais on identifie également quelques trajectoires singulières. Lorsqu'il vend un lopin de terre de Bizanet à l'automne 1855, Jean Larrieu est « *agriculteur à la métairie dite d'escure* »<sup>40</sup> où il réside depuis peu puisqu'il était précédemment à Saint-André-de-Roquelongue comme précisé sur l'acte notarié. En 1861, la Cafforte abrite six individus répartis en deux ménages, l'un de berger, l'autre de cultivateur<sup>41</sup>.



### *Vestige du mur Sud du corps de bâtiments*

<sup>39</sup> ESCUDIER Jean-Louis, « Radioscopie de la migration viticole à l'échelle communale : Montsérét de 1850 à 1914 », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CXVIII, 2018, p. 41-52.

<sup>40</sup> A. D. Aude 3 E 18464, étude Louis Viguié, notaire à Thézan, n°90, 11 novembre 1855.

<sup>41</sup> A. D. Aude 11 M 96, Dénombrement de la population de la commune de Montsérét du 23 mai 1861.

Le parcours de Guillaume Sivade (1836-1901) est tout à fait atypique. Natif de Clermont-sur-Lauquet, il épouse Marie Rivière en 1864 peu après son installation à Montsérét. Sivade est ramonet pour les Gavaudan lorsque son épouse donne naissance à leur fille aînée en 1865 dans un logement du domaine. Habile à faire fructifier l'héritage de son épouse, Guillaume Sivade achètera quinze ans plus tard à Clémence Pech cinq parcelles pour un total de 3,20 ha. Situées à Fonsèque, donc de l'autre côté de la route départementale, ces terres faisaient partie du bien acquis par Gavaudan auprès de Léopold Caffort en 1863<sup>42</sup>.

Le premier enfant de nationalité espagnole né dans la commune de Montsérét voit le jour à la Cafforte. Le 11 septembre 1875, Joseph Vincent, cultivateur de 42 ans originaire de la province de Saragosse déclare en mairie que son épouse Thomasse Salle, son épouse, 36 ans, a mis au monde dans sa maison d'habitation sise à la Cafforte, un petit François. L'enfant ne survivra que quelques heures mais, par-delà cette existence éphémère, il restera à tout jamais le premier montsérétois issu d'une longue liste des migrants *tras los montes*.



*Vestige de puits ou de citerne au milieu du corps de bâtiments*

---

<sup>42</sup> A. D. Aude 3 E 18482, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°168, 11 août 1880.



La famille Martrou, originaire de Mas-des-Cours, petite commune de l'arrière-pays carcassonnais, s'établit à la Cafforte vers 1860 après avoir résidé à Donos puis à Villemajou. Pierre Martrou est embauché en qualité de berger. En 1863, il acquitte la taxe municipale pour un chien de berger mais, l'année suivante, il déclare « *ne plus avoir de chien* »<sup>43</sup>. Effectivement, lors du recensement de 1872, Pierre Martrou, toujours employé à la Cafforte, est désormais qualifié de cultivateur.

En l'absence d'archives de l'exploitation et des listes des recensements quinquennaux de la population établies dans la commune entre 1881 et 1901, on ne peut que donner quelques repères. À la fin de l'année 1876, le ménage du métayer, Fernand Albouy, héberge deux jeunes cultivateurs. L'un, Alphonse Bernardi, 26 ans, natif de Turin, est le premier ressortissant transalpin à avoir résidé dans la commune de Montsérét. Le second, Xavier Robert, 19 ans, est arrivé peu de temps auparavant à la Cafforte en compagnie de sa mère, Delphine Juillan, et de sa sœur, Louise, le père étant décédé. Les Robert habitent encore le domaine lors du mariage de Louise avec un propriétaire de Bizanet le 14 février 1878 mais, peu après, la famille quitte la Cafforte puisque la mère décède le 12 octobre suivant à St-André-de-Roquelongue. Au printemps 1881, Xavier Robert épouse Louise Azaïs, native de Peyrolles, en la mairie puis en l'église de Montsérét mais rien n'indique qu'il soit encore au service des Gavaudan/Pech. Le 14 février 1879, le maire de Montsérét procède au mariage de deux résidents de la Cafforte. Le futur, Jean Rouch, est un ariégeois né à Benaix non loin de Lavelanet, y est cultivateur ; sa promise, Elisabeth Labarre, native de Merial, petite commune du canton de Belcaire, demeure à la Cafforte avec sa mère Vaquié Magdeleine Vaquié, où elle devait officier en tant que servante. L'un des témoins de ce mariage est François Chaluleau, alors régisseur du domaine de La Cafforte. Mais le couple Rouch/Labarre et le régisseur lui-même partiront bien vite vers d'autres horizons.

L'itinéraire de mon trisaïeul Jean Antoine Pech (1833-1907) illustre parfaitement l'extrême mobilité des salariés agricoles tant qu'ils ne possèdent aucune terre. Originaire de Bouisse, Pech est embauché en 1857 au domaine de Saint-Estève. Après son mariage à Thézan, le ménage habite successivement à Villesèque-des-Corbières, Donos, Gasparets et Sainte-Marie-des-Ollieux avant de venir travailler et résider à la Cafforte en 1880. Mais, peu après, il achète à la Ville Haute un terrain sur lequel il fait construire une maison (actuellement 14 rue du Musée). Dès lors, il se sédentarise à Montsérét où il va se constituer un petit vignoble.

---

<sup>43</sup> A. C. Montsérét, Taxe sur les chiens, années 1863 et 1864.



### *À modeste objet de litige, long et dispendieux procès*

Dès leur installation à la Borde Escure, Clémence Pech et Adolphe Gavaudan entrent en conflit avec la municipalité de Montsérét et plus particulièrement avec leurs cousins germains, le maire, Eugène Turrel, et son frère aîné, Adolphe Turrel dit *Turrelou*.

À partir des années 1850, l'usurpation de terrains devient une thématique récurrente au sein du Conseil municipal. Dans un premier temps, cette initiative revêt un caractère général au sens où elle embrasse le territoire communal dans son entièreté et ne se focalise pas sur des individus nommément désignés. Le 15 mai 1853 la municipalité « *demande à l'autorité supérieure de faire la recherche de tous les biens communaux qui ont été défrichés sur les propriétés communales qui sera faite par un homme de l'art ou pour éviter de plus grands frais par deux personnes de la commune capables de faire le travail qui seraient nommés par le Conseil municipal* ». Mais, bientôt, les récriminations se focalisent sur les agissements des propriétaires de la Borde Escure.

En 1855, la municipalité se penche sur la question des drayes dont les tracés sont trop souvent mis à mal par les riverains. Les drayes dites de première classe doivent avoir huit mètres de large, celles de de seconde classe six : « *la 1<sup>ère</sup> draye qui doit avoir 8 m de largeur celle à partir de la croix qui est sur le chemin de St-André qui conduit directement sur le mourel de la Bouisse, la seconde draye à partir du chemin vicinal appelé le chemin de Lézignan passant anciennement au milieu de la propriété de Jacques Ferran qui se prolonge jusqu'à la rivière d'Aussou et jusqu'à Pech Blanc passant devant la bergerie du dit Ferran aura également 8 m de largeur* »<sup>44</sup>. Dans le même temps, le Conseil municipal autorise le maire « *à traduire devant les tribunaux pour en obtenir justice toutes les personnes qui s'opposeront à l'aliénation de défrichements qu'ils ont usurpés ainsi que contre les personnes qui ont défriché les chemins et drayes ou qui se refuseront au délaissement* »<sup>45</sup>. Si nul n'est encore nommément mis en cause, à l'évidence, les investigations se focalisent de plus en plus nettement sur les tènements contigus de Borde Escure et de Pech Blanc

Le 16 mars 1856, la municipalité décide de s'attacher les services d'un géomètre expert, François Marty de Luc-sur-Orbieu. En compagnie de deux conseillers municipaux, Frédéric Berthomieu et Adoré Conte, François Marty arpente le territoire avec la double mission de se prononcer sur le rétablissement des drayes et autres chemins usurpés et de rechercher les terrains communaux usurpés sur les vacants de Pech Blanc et de la Borde Escure. Le rapport produit le 20 février 1857 identifie et évalue les huit parcelles usurpées, trois sur le tènement

---

<sup>44</sup> A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 30 septembre 1855.

<sup>45</sup> *Ibid.*

de Pech Blanc et cinq sur celui de la Borde Escure, mais ce ne sont là que modestes lopins de terre. Pour autant, les relations entre les Turrel et les Gavaudan ne cessent de se détériorer. Trois ans plus tard, le Conseil municipal sollicite l'autorisation d'intenter contre les époux Gavaudan une action en délimitation et bornage des propriétés communales d'avec celles de la commune. L'argumentaire développé par le maire s'appuie sur l'état de sections réalisé pendant la Révolution : « *Considérant que les époux Gavaudan ou leurs devanciers possédaient suivant la 4<sup>ème</sup> section de 1791 une seule parcelle à la Borde dite à Fonsèque contenant 54 seterrées ou 17 ha 6 a 94 ca, tandis qu'ils détiennent actuellement au même lieu une contenance de 23 ha 94 a 10 ca, d'où il résulte de leur part une usurpation sur les terrains communaux de 6 ha 87 a 16 ca* »<sup>46</sup>. En dépit de sa précision comptable, ce raisonnement spécieux confine à la mauvaise fois dans la mesure où il ignore la situation de propriété en 1835 au moment de la création du cadastre. Or, à cette date, Jean Pech possédait sur le territoire de Montsérét 24 ha 39 a 87 ca et, après s'être séparé de deux parcelles au profit de deux agriculteurs de Saint-André, il détenait encore 23 ha 04 a 57 ca en 1846 soit une différence inférieure à un hectare avec la propriété incontestablement reconnue en 1859 aux époux Gavaudan.

Dans le bras de fer qu'il entame avec Gavaudan, Eugène Turrel reçoit le soutien de François de Stadieu (1827-1894), tout nouveau propriétaire du domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux dont les terres jouxtent celles de La Cafforte. De Stadieu adresse au préfet de l'Aude une missive dans laquelle il fustige, sans jamais le nommer, le comportement de son voisin. Il lui reproche de s'être accaparé terrains et drayes permettant de venir faire paître les brebis au tènement de Pech Blanc : « *Il se trouvait dans ma propriété deux portions de terrains qui servaient de passage aux troupeaux pour arriver aux garrigues communales. Ces deux portions de terrains figurant au cadastre sous les n°363 et 369 sont complètement envahies et le propriétaire qui s'en est emparé ne paie même pas de redevance à la commune... J'ai adressé plusieurs fois des observations à ce sujet à M. le maire de Montsérét, elles n'ont amené jusqu'ici à aucun résultat* »<sup>47</sup>. Contrairement à ce que pourrait laisser à penser la remarque finale de cette lettre, François de Stadieu et Eugène Turrel se découvrent et s'estiment mutuellement. Durant une vingtaine d'années, les deux hommes iront de concert tant au sein de la municipalité que de Stadieu intègre dès 1860 qu'au sein de la paroisse dont ils sont les principaux bienfaiteurs. Pour l'heure, le maire de Montsérét instrumentalise cette protestation qu'il avait vraisemblablement suscitée. Cette lettre (ou plutôt le passage mettant en cause les Gévaudan) est retranscrite dans le registre des délibérations du Conseil municipal<sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 13 février 1859 et pièce « copie de l'arrêt de la Cour impériale de Montpellier, Chambre civile, en date du 30 juin 1864 ».

<sup>47</sup> A. D. 5 K 326, lettre de François de Stadieu au sous-préfet de Narbonne en date du 23 février 1859.

<sup>48</sup> A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal, 27 mars 1859.

Le principal mérite de la longue controverse judiciaire qui s'engage est d'offrir de précieuses archives dont la plupart sont parvenues jusqu'à nous. En son audience du 7 août 1860, le Tribunal civil de Narbonne nomme trois experts assermentés avec mission de « *procéder à l'adaptation sur le terrain des titres de propriétés, compoix, cadastre et autres documents qui seront produits par les parties avec injonction de déterminer par cette adaptation la séparation entre propriétés communales et propriété des Gavaudan, de désigner les parcelles de terrains usurpées par l'une ou l'autre des parties et de dresser un plan pour servir à éclairer le litige* ». Le 9 juillet 1861, les experts, à savoir deux géomètres, Émile Martin et Joseph Crouzet, et un agriculteur Joseph Azeau, tous trois domiciliés à Narbonne, réunissent les parties concernées sur le lieu du litige. On imagine sans peine l'ambiance plutôt tendue de cette rencontre. Le maire se présente flanqué de son adjoint, Jean Marty qui n'est autre que son beau-frère, et du garde champêtre communal, Antoine Bert. À 73 ans, cet ancien soldat de l'Empire blanchi sous le harnais ne devait pas être franchement impressionné par l'événement. Les experts confrontent les bouleversements du parcellaire de la Borde Escure relevés sur le terrain avec les anciens compoix et états de Sections qu'ils sont autorisés à consulter (trop brièvement à leur goût) en mairie de Montsérét.

Au terme de longues et laborieuses investigations, les experts concluent à l'usurpation au détriment des propriétés communales d'une superficie de l'ordre de deux hectares<sup>49</sup>. Le Tribunal de Narbonne examine leurs rapport et plan en son audience du 10 novembre 1863. La municipalité obtient alors gain de cause : les époux Gavaudan doivent restituer à la commune les parcelles B 374, 375, 369 et 363 et délaisser la draye depuis le pas de Fonsèque jusqu'à l'Aussou. Ils sont condamnés à payer à la commune 50 F au titre des restitutions des fruits et aux dépens du procès. Mais, tenaces, les Gavaudan font appel devant la Cour impériale de Montpellier laquelle prononce le 30 juin 1864 un arrêt plus nuancé. Si la commune est confirmée dans ses droits à récupérer les quatre parcelles de terre, elle se voit déboutée en ce qui concerne la draye : « *Ce chemin n'est pas public, il n'aboutit même pas à la rivière, qui n'est pas une issue, n'a son point de départ ni sur une voie publique reconnue ou classée, ni aux abords d'un village ou hameau. Si ce chemin est figuré sur le plan cadastral jusqu'au manoir d'exploitation de l'appelant, il ne l'est nullement entre ce point et la rivière* »<sup>50</sup>. Qui plus est, ce jugement de Salomon fait supporter les dépens du procès par moitié à chacune des parties. Un ultime jugement en date du 5 juillet 1869 intime à la commune de Montsérét à payer aux Gavaudan la somme de 822 F avec intérêt à 5 % au titre des améliorations apportées aux terrains rétrocédés<sup>51</sup>. Probablement amer devant une issue

---

<sup>49</sup> MARTIN Emile, CROUZET Joseph, AZEAU Joseph, *op. cit.*, p. 16.

<sup>50</sup> A. D. Hérault 2U<sup>1</sup> 131, Cour d'appel de Montpellier, chambre civile, n°267, 30 juin 1864.

<sup>51</sup> A. C. Montsérét, Tribunal de civil de Narbonne de 1<sup>ère</sup> instance, copie du jugement du 5 juillet 1869 pour Reverdy, avoué de la commune de Montsérét.



judiciaire qu'il espérait moins onéreuse sinon plus glorieuse, Eugène Turrel, ne s'empresse pas d'obtempérer. Un premier acompte est acquitté en 1876, un second en 1878 mais, à la date de son décès, le 5 mai 1879, le litige n'est pas financièrement soldé. Adolphe Gavaudan sollicite du nouveau maire, Alphonse Turrel, le paiement du reliquat mais, sous l'effet des intérêts accumulés, en juillet 1881, plus de la moitié du montant initial de la dette demeure en souffrance<sup>52</sup>.

### ***Une femme à la rescousse de son époux : amour, résignation ou contrainte ?***

Durant ces années de démêlées judiciaires, la situation financière d'Adolphe Gavaudan ne cesse de se dégrader. Il se trouve dans l'impossibilité de rembourser ses créanciers lesquels, par juste précaution, s'empressent de le contraindre à transformer les lettres de change non honorées en dettes hypothécaires<sup>53</sup>. Principaux collecteurs de l'épargne et principaux pourvoyeurs de crédit, les notaires sont alors au cœur du financement des exploitations agricoles. Mais il s'agit de prêts à court ou moyen terme peu adaptés à des investissements fonciers dont la rentabilité est parfois longue à se dessiner. Chez Gavaudan, cette contrainte se couple avec des choix peu judicieux et, peut-être, un train de vie disproportionné par rapport aux revenus.

Le 20 juillet 1866, Clémence Pech sollicite la séparation de biens d'avec son époux. Le 27 août suivant, les magistrats du tribunal civil de Narbonne prononcent un réquisitoire sans concession : « *Considérant que la séparation de biens peut être poursuivie par la femme dont la dot est mise en péril, considérant qu'Adolphe Gavaudan est en état de déconfiture notoire, que de nombreux jugements ont été obtenus contre lui devant le Tribunal de Commerce de Narbonne et que la résolution de la vente de l'immeuble lui appartenant, situé dans la commune de Montségret, est demandée par Joseph Redon, propriétaire à Quarante, subrogé aux droits du vendeur, pour défaut de paiement d'intérêts* ». Clémence Pech est autorisée à reprendre la libre administration de ses biens et à poursuivre la liquidation et le paiement de ses reprises<sup>54</sup>. Gavaudan, qui n'a pas jugé pas bon de se présenter devant la Cour, est condamné aux dépens de l'instance et se voit signifier le jugement par exploit d'huissier. Clémence Pech est en droit d'exiger la somme de 20 000 F encaissé pour elle par son mari lors du partage opéré dix ans plus tôt par Alexis Pech entre ses deux filles, somme majorée des intérêts et des frais de l'instance soit 21 701 F. Bien incapable d'assurer ce remboursement, Adolphe Gavaudan cède à son épouse les meubles lui appartenant pour 1 606

---

<sup>52</sup> A. C. Montségret, liasse « *Affaire Gavaudan, n°12* ».

<sup>53</sup> A. D. Aude 3 E 11859, étude Léon Cazal, notaire à Narbonne, n°238 et n°239, 25 juin 1866.

<sup>54</sup> A. D. Aude 3U4/64, n°409, tribunal civil de Narbonne, audience du 27 août 1866.

F et les quelque 15 ha qu'il possède en son nom propre à la Cafforte. Clémence Pech reste créditrice auprès de son époux de 13 845 F qu'elle pourra réclamer quand elle le souhaitera<sup>55</sup>.

Au terme d'un jugement du Tribunal civil de Narbonne en date du 4 mars 1868, Clémence Pech rachète les biens de son prodigue mari. Avec le décès en 1869 d'Alexis Jean Pech, père de Clémence, une nouvelle page se tourne dans la vie du couple. Les époux paraissent en biens meilleurs termes. Le 10 mars 1870, Clémence Pech rédige un testament olographe dont la teneur a de quoi surprendre<sup>56</sup> :

*Ceci est mon testament écrit et signé de ma main.*

*Je donne après mon décès à mon mari Gavaudan Adolphe Fortuné tout ce que je jouis et posséderai à ma mort, je veux que tout ce que je laisserai soit insaisissable et, au cas où il viendrait à vendre tout ou partie de ce que je lui laisserai, le prix sera également insaisissable.*

*Narbonne 10 mars 1870, Clémence Gavaudan née Pech*

Clémence était-elle jusqu'alors influencée par son père ? Espérait-elle par ce geste retrouver les bonnes grâces de son époux ? Aurait-elle subi des pressions de la part de son conjoint pour rédiger un testament dont la clause d'insaisissabilité invoquée à deux reprises est franchement abusive sinon parfaitement illégale ?

### ***La création du pont sur l'Aussou modifie le tènement de la Borde Escure***

Longtemps, les ponts furent rares dès lors que le voyageur s'éloignait des routes royales ou impériales. Jusqu'en 1875, la route de Montsérét à Sainte-Marie-des-Olieux, alors dénommée chemin d'intérêt commun n°23, traversait l'Aussou au niveau de la Cafforte par un gué ou radier, communément dénommé en occitan « *passelis* ». Ce substantif perdure encore de nos jours pour désigner le lieu-dit, ses abords (« les gîtes du Passolis ») et, à la sortie du bourg, l'artère autrefois dénommée « Chemin de Boutenac ».

Traverser l'Aussou en période de crue pouvait s'avérer une entreprise périlleuse. En témoigne la mésaventure advenue en 1874 au jeune Adolphe Turrel, quelques jours qu'il ne rejoigne la capitale pour « faire son Droit » à la Sorbonne : « *J'avais 18 ans et ma mère devait m'accompagner à Paris. Avant de partir, elle m'envoya à Montsérét dire bonjour à mes grands-parents. Je partis d'Ornaisons à cheval sur la petite jument ariégeoise remplie de qualités. Mon grand-père et ma grand-mère m'accueillirent à bras ouverts mais avec*

---

<sup>55</sup> A. D. Aude 3 E 11859, étude Léon Cazal, notaire à Narbonne, n°354, 10 septembre 1866.

<sup>56</sup> A. D. Aude 3 E 11878, étude Eugène Tibeyrenc, notaire à Narbonne, n°186, 6 avril 1883.

*tristesse. Ce départ pour Paris les épouvantait. Pendant notre déjeuner, un orage épouvantable éclata et fit déborder tous les ruisseaux. Vers 5 heures du soir, je repartis mais mon grand-père, monté sur son cheval gris, m'accompagna jusqu'à l'Aussou. Il n'y avait pas encore de pont et il fallait franchir la rivière à gué. Je m'engageai avec mon cheval dans ce ruisseau débordé. Au milieu, ma jument perdit pied et se mit à nager. L'eau m'arrivait à la ceinture. Mon grand-père, désolé, me faisait des signes désespérés, me conseillait de rebrousser. Je persistais et finis par grimper sur la rive »<sup>57</sup>. L'absence de pont sur la principale route desservant Montsérét pénalisait journallement tous les charrois dans la mesure où le passage à gué imposait un allègement de la charge des chevaux. Un premier radier, sommaire, construit pour 500 F par les services de l'administration vicinale, avait été détruit. Le suivant aurait dû être plus résistant puisqu'il en avait coûté 4 000 F dont la moitié payée par la commune mais il est emporté à son tour par les grandes crues d'octobre 1874, celles auxquelles fait référence le récit d'Adolphe Turrel.*



### ***Pont à trois arches sur l'Aussou édifié en 1876***

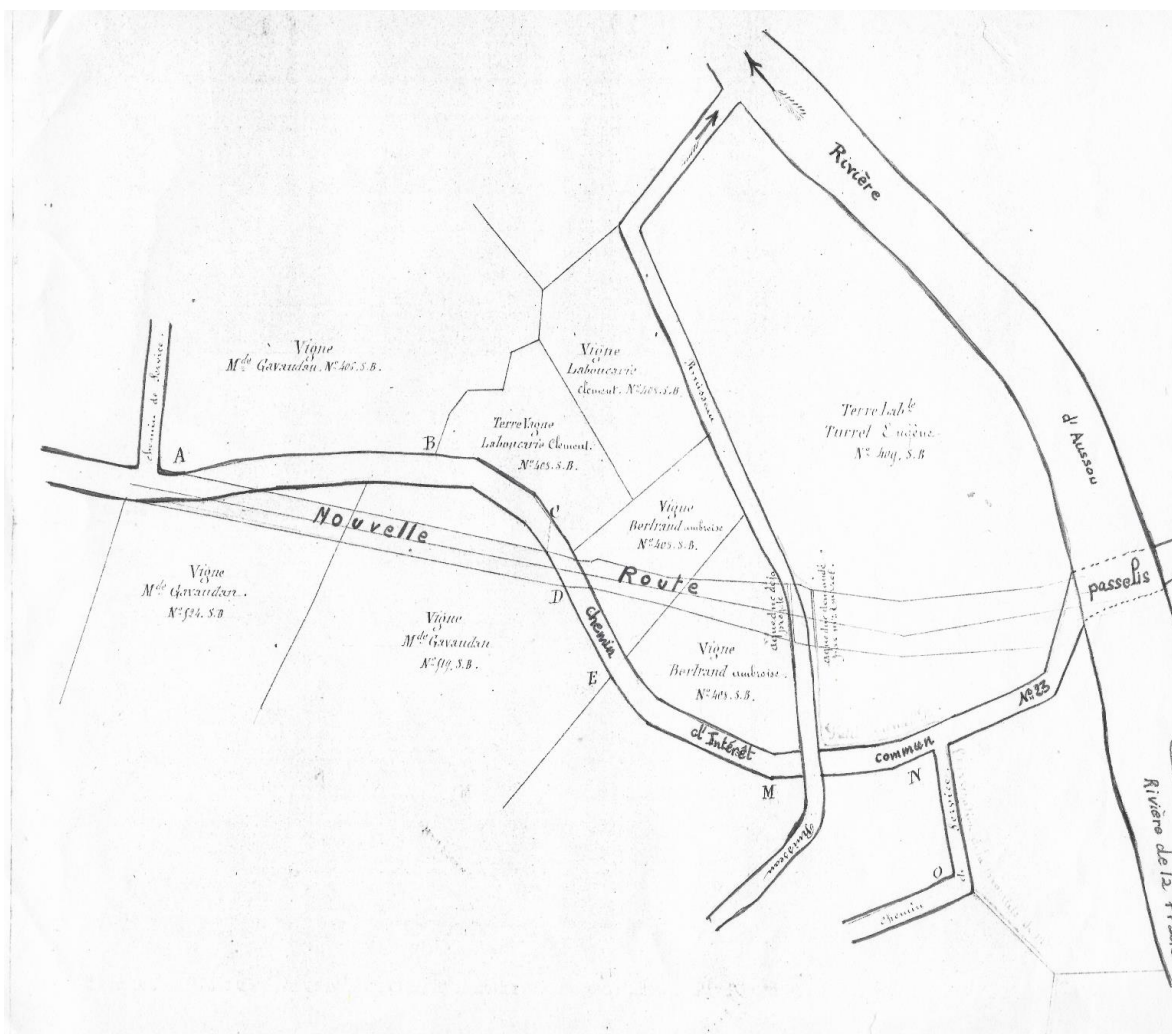
Actée à l'automne 1875, la construction d'un pont à trois arches sur l'emplacement exact de l'ancien gué ou *passelis* représente une lourde charge pour les Montsérétois. Le marché est adjugé pour 32 090 F à l'entrepreneur Jacques Barthès. Natif de la commune héraultaise de

---

<sup>57</sup> Archives privées, TURREL Adolphe, *Journal personnel*, texte manuscrit, s.l.n.d. (ca 1940).



Prémian, ce dernier peut se prévaloir de l'édification du pont sur l'Orbieu à l'entrée de Fabrezan. Les conditions financières imposées par le Conseil général de l'Aude sont draconiennes : une subvention de 5 000 F est accordée à condition que la commune assure un autofinancement de 20 000 F. La souscription lancée auprès des habitants ayant réuni la somme considérable de 15 395 F, le solde de 4 405 F sera acquitté en travaux de prestations<sup>58</sup>. L'édification de ce pont est l'occasion de rectifier le tracé de la route départementale en supprimant quatre tournants. Sont impactées les parcelles contiguës appartenant à Ambroise Bertrand, Eugène Turrel et aux époux Gavaudan<sup>59</sup>.



***Rectification de la route départementale  
à l'occasion de la construction du pont sur l'Aussou, 1876***

<sup>58</sup> A. C. Montsérét, délibération du Conseil municipal du 23 mai 1875.

<sup>59</sup> Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Vie politique et réalisations municipales à Montsérét (1700-1940)*, document dactylographié, 1987, p. 46-47.

Les travaux préparatoires et l'édification proprement dite du pont s'étalent sur plus d'une année. En fin d'année 1875, l'agent voyer en chef communique au maire de Montsérét un échéancier plutôt optimiste : « *On s'occupera cet hiver de l'approvisionnement des matériaux et le pont sera fait dans le courant de l'été prochain* »<sup>60</sup>. Le pont passant à environ sept mètres au-dessus du niveau emprunté par l'ancien chemin d'intérêt commun, un important remblai s'impose avant de redessiner la route ; les transports de terre par tombereaux ont dû s'étaler sur plusieurs mois.



### *Vestige du mur oriental du corps de bâtiments*

---

<sup>60</sup> Lettre de l'agent voyer en chef du service vicinal du département de l'Aude au maire de Montsérét en date du 30 novembre 1875.

Le recensement quinquennal de la population effectué en décembre 1876 permet de connaître, au moins pour partie, l'identité des acteurs de la construction de cet ouvrage d'art. L'entrepreneur adjudicataire, Jacques Barthès, son épouse et leur fille résident à Montsérét le temps du chantier. Les ouvriers qu'il dirige sont, pour l'époque, plus exotiques : tous sont des terrassiers espagnols originaires de la province de Lérida hébergés en plusieurs lieux de la Ville haute et de la Ville basse. Certains d'entre eux sont venus en famille, d'autres, célibataires, sont en pension chez leurs compatriotes. Au petit matin du 1<sup>er</sup> janvier 1877, Firmine Latrès, l'épouse de l'un de ces ouvriers terrassiers, Antoine Tolosa, donne naissance à une petite fille également prénommée Firmine. Cette présence de ressortissants espagnols reste encore anecdotique. Les Montsérétois établis depuis de nombreuses générations comme les *montanhols* arrivés de fraîche date sont alors loin de soupçonner que, dans quelques décennies, les espagnols représenteront une bonne part de la main-d'œuvre dans les vignes et, pour certains, s'implanteront durablement à Montsérét. Au final, le pont et la route seront opérationnels au cours de l'année 1877. Désormais, les charretiers pourront plus aisément et sans risque transporter vers les centres urbains le vin élaboré dans les caves de Montsérét.

### ***De la vente du domaine à l'improbable retour de l'exploitant prodigue***

Acculé par ses créanciers, Gavaudan n'a d'autre alternative que de convaincre son épouse d'aliéner tout le capital foncier qu'elle possède en propre. Le 11 janvier 1882, Clémence Pech vend les 22 ha du domaine et les bâtiments lui appartenant à Ernestine Cauvet, veuve de Jean Gabriel Auzoulat<sup>61</sup>. En fait, Ernestine et sa fille Marie-Jeanne résidaient déjà à la Cafforte en 1881. Étaient-elles locataires à titre onéreux ou à titre gracieux ? À l'occasion d'un acte notarié, Jean Sarda est qualifié de domestique chez la veuve Auzoulat avant même que celle-ci ne devienne propriétaire<sup>62</sup>. Le 18 octobre 1881, Marie-Jeanne Auzoulat épousait en la mairie de Montsérét Irénée Viala, un pharmacien narbonnais originaire de Villeveyrac dans l'Hérault. L'un des quatre témoins de cette union fut un jeune médecin de 27 ans promis à une belle renommée : Ernest Ferroul. Installé à Narbonne depuis deux ans, Ferroul n'a encore brigué aucun mandat électif mais il est déjà très impliqué dans la vie politique locale. Deux jours avant de venir faire la noce à la Cafforte, il enflammait l'auditoire narbonnais lors d'une réunion publique des socialistes méridionaux contre la politique coloniale de Jules Ferry<sup>63</sup>.

En pleine période de prospérité viticole, Ernestine Auzoulat achète la Cafforte au prix fort : 154 000 F dont seulement 20 000 F payés comptant. Cette transaction très avantageuse pour le couple Gavaudan pose plusieurs questions. Certes, les cours élevés du vin ont généré dans

---

<sup>61</sup> A. D. Aude 3E 11786, n° 32, 11 janvier 1882, étude Henri Cavaré, notaire à Narbonne : acte sous seing privé du 11 janvier 1882, transmis au bureau des hypothèques de la même ville le 23 janvier 1882 vol. 543, n°76.

<sup>62</sup> A. D. Aude, 3 E 16928, étude Alphonse Artos, notaire à Lézignan, n°10, 6 janvier 1882.

<sup>63</sup> Cité par FERRE Georges, *Ferroul. Ni Dieu ni maître*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1998, p. 26.



les années 1880 une flambée du marché foncier mais on perçoit mal comment une femme, déjà veuve, dont la fille unique vient de convoler avec un notable narbonnais, a pu manifester un tel engouement pour un domaine assurément peu reluisant et de faible rapport. On ne peut exclure qu'Adolphe Gavaudan ait concocté un arrangement pour s'extirper une fois de plus de la situation financière critique sinon désastreuse dans laquelle il était englué.

Clémence Pech ne jouit pas bien longtemps du produit de cette vente puisqu'elle décède le 21 mars 1883 au domicile narbonnais de son époux. Adolphe Gavaudan s'empresse de faire valider par notaire le testament olographe rédigé treize ans auparavant par son épouse et désintéresse quelques-uns de ses créanciers<sup>64</sup>. Ernestine Cauvet ne survit que quelques mois à Clémence Pech : le 27 octobre 1883, elle décède prématurément dans la maison narbonnaise de son gendre Viala, à peine âgée de 43 ans. Ses héritiers, à savoir sa fille et son père encore en vie, déclarent refuser une succession par trop encombrante. L'actif s'en résume au domaine de la Cafforte dont les 135 000 F restants à acquitter à Gavaudan constituent un passif sans commune mesure avec les revenus espérés et la valeur des biens mobiliers et immobiliers. L'inventaire opéré en 1885 dépeint un ensemble foncier en piteux état. Presque tous les outils et matériels d'exploitation sont « *hors d'usage* » ou « *usagers* » ; seuls les foudres et le pressoir avec sa maie en pierre gardent encore une valeur marchande non négligeable<sup>65</sup>. Pas davantage reluisantes ne sont les différentes pièces du mobilier de maison jugées « *en mauvais état* » ou « *en très mauvais état* ». Le tribunal déclare la succession vacante et nomme un narbonnais, Louis Vié, dans les fonctions de séquestre des biens en dépendant. La Cafforte va être gérée durant près de trois ans par cet administrateur provisoire dont le mandat se borne à expédier les affaires courantes. Les services du Domaine, donc l'État, entendent vendre ce bien encombrant dont la valeur s'amenuise au fil du temps. Au printemps 1886, Louis Vié est confirmé dans ses fonctions de séquestre et un ancien huissier, Félix Gabriel Pradel, est nommé curateur de la succession en vue de l'aliénation du domaine de la Cafforte par voie d'enchères publiques.

Après publicité dans la presse locale, la vente aux enchères s'ouvre le 27 mai 1886 sur la mise à prix de 30 000 F<sup>66</sup>. Un premier avoué se porte acquéreur mais son collègue Justafré offre 41 000 F. En l'absence de surenchère, Justafré l'emporte et déclare qu'il a agi... pour le compte d'Adolphe Gavaudan, lequel assiste à l'audience<sup>67</sup>.

---

<sup>64</sup> A. D. Aude 3 E 11878, étude Eugène Tibeyrenc, notaire à Narbonne, n°339, 17 juin 1883.

<sup>65</sup> A. D. Aude 3E 12433, étude Armand Bories, notaire à Narbonne, n° 648 et n°649, 18 décembre 1885.

<sup>66</sup> *Le Rappel de l'Aude*, 14 mai 1886, p. 4, placard : Vente d'autorité de Justice à l'audience des criées du Tribunal civil de Narbonne du jeudi 27 mai 1886 par devant M. le Président-Commissaire.

<sup>67</sup> A. D. Aude 3 U 4/232, Tribunal civil de Narbonne, étude Justafré, avoué à Narbonne, Cahiers des Charges pour Pradel, curateur, contre la succession vacante de la veuve Auzoulat, adjudication le 27 mai 1886, n°1720.



# VENTE D'AUTORITÉ DE JUSTICE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Narbonne du Jeudi 27 Mai 1886,  
Par-devant M. le Président-Commissaire,

Du domaine de la Cafforte, situé dans le terroir de la commune de Montsérét, arrondissement de Narbonne (Aude), se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de diverses pièces de terre avec les immeubles par destination y attachés, savoir :

## Immeubles par nature.

1. Un corps de bâtiment connu sous le nom de domaine de la Cafforte ou Borde-Neuve, composée de : logement de maître, vaste tinal ou cave, écurie, remise, logement du valet, autres logements, greniers à fourrages et dépendances, le tout ne formant qu'un seul et même corps ayant au centre une cour et à côté une autre cour et terrain vague, le tout ayant une superficie, les bâtiments de six cent vingt mètres carrés environ, et ses deux cours environ trois cent cinquante mètres carrés, confrontant dans son ensemble au sud l'allée, à l'est le chemin qui en est la continuation, et des autres points les terres du domaine;

2. Une pièce de terre partie petit vacant, et partie vigne jeune, perdue par le phylloxera, confrontant de l'ouest les articles cinq et six du présent, de l'est la rivière d'Aussou, du nord vacant, du midi l'article quatre, d'une contenance de un hectare environ;

3. Une pièce de terre partie vacant, partie en vigne, longeant à l'est la rivière d'Aussou, confrontant à l'ouest l'article suivant, au nord vacant, et au midi la rivière d'Aussou, d'une contenance de vingt-cinq ares environ;

4. Un herme, confrontant du nord et de l'ouest l'article premier, de l'est l'article deux, du midi la rivière d'Aussou, d'une contenance de vingt-cinq ares environ;

5. Un herme de forme irrégulière, confrontant de l'est la rivière d'Aussou, du midi ravin et rivière d'Aussou, du nord et de l'ouest l'article premier, d'une contenance de quatre-vingts ares environ;

6. Une vigne vieille, confrontant du nord et de l'ouest vacant, de l'est l'article premier, du midi l'article six, d'une contenance de douze ares environ;

7. Une vigne vieille divisée par un chemin de service en croix, confrontant de l'est les articles premier et quatre du présent, du couchant Adoré Comte fils, du nord l'article précédent et vacant, du midi l'article onze, d'une contenance de deux hectares environ;

8. Une vigne dite *Blanquetière*, confrontant de l'ouest la route de Montsérét à Lézignan, de l'est Adoré Comte fils, du nord de Stadiou, du midi chemin d'exploitation, d'une contenance de deux hectares environ;

9. Un champ ensemencé en fourrages, confrontant du nord un chemin d'exploitation, de l'ouest la route de Montsérét à Lézignan, du midi Philibert Pistre, du nord l'article suivant, d'une contenance de un hectare environ;

10. Un champ ensemencé en fourrages, confrontant du nord un chemin d'exploitation, du midi l'article suivant, de l'ouest l'article précédent, de l'est l'article onze, d'une contenance de cinquante ares environ;

11. Une vigne jeune confrontant du nord un chemin d'exploitation, du midi l'article suivant, de l'est l'article quatre, du couchant Philibert Pistre, d'une contenance de un hectare environ;

12. Une vigne confrontant du midi chemin d'exploitation, du nord l'article six, de l'est l'article quatre, de l'ouest l'article neuf, d'une contenance de un hectare environ;

13. Une vigne vieille confrontant de l'est l'article quatre, de l'ouest en pointe, l'article six, du nord l'article précédent, du midi Antoine Rivière, d'une contenance de soixante ares environ;

14. Une parcelle de terre complantée en pins, sise aux bords de la route de Montsérét à Lézignan, sur laquelle est

construit un mur en maçonnerie, confrontant de l'est la route sus-dite, de l'ouest et du nord Léon Rigaud, du midi Guirand Sibade, ensemble la source qui est située sur les terres vendues par M. Gavaudan à Guillaume Sibade, de Montsérét, par acte au rapport de M<sup>e</sup> Lignières, notaire à Thézan, le six août 1880, ladite parcelle ayant une contenance de six ares environ;

15. Une vigne confrontant du midi l'allée des pins, du nord Antoine Rivière, de l'est le Bosquet, à côté des bâtisses, de l'ouest la route de Montsérét à Lézignan, d'une contenance de deux hectares quarante ares environ;

16. Un champ chaume, autrefois vigne, confrontant du nord l'allée des pins, de l'ouest la route de Montsérét à Lézignan, de l'est l'article dix-sept, du midi l'article suivant et la rivière d'Aussou, d'une contenance de deux hectares quarante ares environ;

17. Une vigne confrontant du nord l'article précédent, de l'ouest la route de Montsérét à Lézignan, du midi Anbroise, de l'est Jean Pech et Hippolyte Salvaire, d'une contenance de un hectare environ;

18. Une vigne jeune confrontant du nord l'allée des pins, du midi la rivière d'Aussou et l'article dix-neuf, de l'est un chemin de service, et de l'ouest l'article quinze, d'une contenance de un hectare soixante ares environ;

19. Une tour en maçonnerie, partie démolie, dépourvue d'appareil, ayant servi de moulin pour élever les eaux de la rivière d'Aussou, joignant au midi l'article précédent, d'une contenance, avec le terrain vague qui l'entoure, de trois ares environ;

20. Une petite parcelle de terre, en forme de triangle, plantée en plants américains, confrontant par la pointe de l'ouest l'article précédent, du nord l'article dix-sept, du midi la rivière d'Aussou, de l'est un chemin de service qui la divise de l'article suivant, d'une contenance de huit ares environ;

21. Une parcelle de terre, partie jardin potager, partie complantée en plants américains, confrontant de l'ouest un chemin de service, de l'est Adolphe Turrel, du midi la rivière d'Aussou, du nord le mur d'un bassin, d'une contenance de vingt-cinq ares environ.

22. Un terrain en forme allongée servant de bassin, confrontant de l'est Adolphe Turrel, du midi l'article précédent, du nord le bosquet de la campagne, d'une superficie de soixante-treize mètres carrés environ;

23. Un jardin en forme de bosquet, complanté de pins et autres arbustes, divisé en deux parties par l'allée de pins touchant les bâtiments de la campagne, d'une contenance de vingt ares environ;

24. Un terrain vague, ancien sol à dépiquer, au nord des bâtiments de la campagne, servant à entreposer des pierres et le fumier, confrontant au nord l'article suivant, d'une contenance de huit ares environ;

25. Un bassin en réservoir d'eau, attenant les deux articles précédents, divisé en deux parties par un chemin, d'une surface de quatre cents mètres carrés environ;

26. Une vigne avec quelques arbres fruitiers, dite *Petit Armon*, confrontant du nord l'article suivant et partie de l'article quatre, de l'est et de l'ouest chemin de service, du midi le bassin d'eau, d'une contenance de soixante ares environ;

27. Un sol ou aire à dépiquer joignant l'article précédent, confrontant de l'est et du midi l'article précédent, du nord et de l'ouest un ravin, d'une contenance de douze ares environ;

28. Un lopin de terre servant de pépinière de plants américains, bordant au nord la rivière d'Aussou, d'une contenance de deux ares environ;

29. Une construction en maçonnerie sur les bords de la rivière d'Aussou, avec

terrain vague joignant, sur laquelle construction est fixée une pompe avec mécanisme nécessaire pour fonctionner à l'aide d'un manège à cheval, le tout d'une contenance de six cents mètres carrés environ, y compris le terrain vague susdit;

30. Une vigne jeune, complantée sur une petite partie, le long de la rivière d'Aussou, en plants américains, confrontant du nord et de l'est la rivière d'Aussou, de l'ouest un chemin de service, du midi l'article suivant, d'une contenance de un hectare quinze ares environ;

31. Une vigne, confrontant du nord l'article précédent, de l'est la rivière d'Aussou, du midi Turrel, de l'ouest un chemin de service, d'une contenance de un hectare quinze ares environ;

32. Une petite construction servant de voilaillerie et de four à cuire le pain, joignant au nord l'allée des pins, en face les bâtisses, ayant une superficie de quarante mètres carrés environ.

Les parcelles ci-dessus désignées forment les numéros 371, 380, 386, 364, 363, 382, 365, 390, 391, 392, 393, 394, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406 de la section B.

370, 372, 374, 376, 378, 379, 384, 388, 389, 387, 377, 395 de la même section B, mais seulement pour partie de ces derniers numéros, du plan cadastral de la commune de Montsérét.

## Immeubles par destination.

Premièrement. — Une jument, robe blanche, hors d'âge;

Deuxièmement. — Un cheval gris pommelé, âgé de onze ans;

Troisièmement. — Un collier de voiture en mauvais état;

Quatrièmement. — Sept colliers de labour avec leurs accessoires en mauvais état;

Cinquièmement. — Harnais de charrettes, hors d'âge;

Sixièmement. — Deux fourches, trois vieilles pioches, un pic;

Septièmement. — Une grue adaptée à un plancher;

Huitièmement. — Un vieux fouloir dit trel hors d'usage;

Neuvièmement. — Un petit charriot hors d'usage;

Dixièmement. — Une charrette en mauvais état;

Onzièmement. — Une autre charrette en plus mauvais état;

Douzièmement. — Un tombereau presque hors d'usage;

Treizièmement. — Trois vieilles futailles de cinq hectolitres;

Quatorzièmement. — Une vis de pressoir en fer mise au rebut;

Quinzièmement. — Une échelle de six mètres et une scie passe-partout;

Seizièmement. — Neuf cafetières à échauder et onze boîtes à soufre en mauvais état;

Dix-septièmement. — Deux vieilles tondeuses, vingt-cinq vieux sacs, et deux bourras;

Dix-huitièmement. — Sept paniers à vendanges;

Dix-neuvièmement. — Une cuve cerclée en fer pouvant contenir six cents tinettes de vendanges;

Número 20. — Un foudre cerclé en fer pouvant contenir environ deux cents hectolitres;

Número 21. — Un autre foudre cerclé en fer d'une capacité d'environ deux cents hectolitres;

Número 22. — Un foudre pareil au précédent;

Número 23. — Un foudre pouvant contenir cent cinquante hectolitres;

Número 24. — Un foudre pareil au précédent;

Número 25. — Un autre foudre pouvant contenir environ cent cinquante hectolitres;

Número 26. — Un autre foudre d'une capacité environ de cent cinquante hectolitres;

Número 27. — Un robinet en cuivre et deux vieilles casses en fer blanc;

Número 28. — Deux vieux cuivres et entonnoir en bois;

Número 29. — Quatorze comportes hors de service;

Número 30. — Un pressoir avec sa maie en pierre;

Número 31. — Un tranché-marc avec son manche;

Número 32. — Une dolombe de tonnelier hors d'usage;

Número 33. — Une voiture à quatre roues;

Número 34. — Une chaudière pour échauder la vigne en mauvais état;

Número 35. — Deux demi-hectolitres en cuivre système à siphon;

Número 36. — Une bascule en mauvais état;

Número 37. — Quarante-deux pompes très usées, et une pompe hors d'usage;

Número 38. — Six hottes à vendanges et deux vieux fouloirs;

Número 39. — Une vieille échelle à seize marches;

Número 40. — Trois charreuses, une charre double et cinq grattesues;

Número 41. — Deux vieilles charreuses et une vieille pompe hors de service;

Número 42. — Un lot de vieilles planches et douves d'un vieux foudre;

Número 43. — Trois brancards de charreuses en mauvais état;

Número 44. — Une guimbarde en fer pour adapter à la charrette;

Número 45. — Une cuve réservée d'eau;

Número 46. — Trois vieilles barriques hors d'usage;

Número 47. — Un ban dit siège hors d'usage;

Número 48. — Un puits à roue à manège avec pompe aspirante et refoulante et sa canalisation;

Le tout en un seul lot, sur la masse d'un prix de trente mille francs, ci. 30,000 fr.

La vente du domaine ci-dessus désigné a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Narbonne, du quatre mars 1886.

Sur les poursuites et à la requête de M. Ernestine Cauvet, ancien huissier, créancier de la succession vacante de Fenech, défendeur à la succession vacante de Fenech, Ernestine Cauvet, veuve Auzoulat, domicilié à Narbonne, ayant M<sup>e</sup> Justaféré, avoué, domicilié à Narbonne, rue Charras, 1.

Contre la succession de ladite Ernestine Cauvet veuve Auzoulat.

En conséquence, le public est prévenu que le domaine de la Cafforte ci-dessus sera vendu aux enchères publiques, à l'audience des criées du Tribunal civil de Narbonne, du jeudi 27 mai 1886, par-devant M. le Président-Commissaire, sur la mise à prix ci-dessus fixée et, en outre, aux clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

Les enchères moindres que vingt mille francs ne seront pas reçues.

Dont acte :

E. JUSTAFRÉ.

Enregistré à Narbonne, le 7 mai 1886, folio 17 v<sup>o</sup>, case 2.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

DEBEN, *signif.*

**Annnonce de la vente aux enchères du domaine de la Cafforte  
(Le Rappel de l'Aude, 14 mai 1886)**

Moyennant 42 144 F, frais compris, ce dernier redevient propriétaire du domaine de la Cafforte que son épouse avait vendu trois fois plus cher quatre ans auparavant. Il le demeurera jusqu'à son décès cinq ans plus tard.



***Tour en brique, aujourd'hui écroulée, servant à remonter l'eau de la rivière  
(photographie R. Martinez, 1966)***

Les informations manquent sur cette ultime possession de Gavaudan. Celui-ci ne semble plus résider à La Cafforte, les conflits avec la municipalité font partie du passé. Un indice indirect laisse supposer qu'il n'assure plus l'exploitation directe du domaine. En 1887, Joseph Castel, propriétaire, et son épouse née Justine Ségui, demeurant à La Cafforte, vendent à Thézan deux vignes « *entièrement phylloxérées* » que Justine avait reçues dans la succession de ses parents<sup>68</sup>. En l'espèce, il ne s'agit pas là d'un ménage de *mountanhols*, les Ségui sont implantés de longue date à Thézan. Peut-être ce couple gérait-il le vignoble de la Cafforte ou ce qu'il en restait en ces temps où le phylloxéra envahit la contrée.

---

<sup>68</sup> A. D. Aude 3 E 18486, étude Eugène Lignières, notaire à Thézan, n°95, 23 novembre 1887.

Le 4 octobre 1887, Adolphe Turrel neveu (1856-1945) passe, pour le compte de sa mère Lézida Turrel (1835-1916), une convention avec Adolphe Gavaudan visant à percer un canal pour submerger les vignes situées en aval des deux côtés de l'Aussou pendant l'hiver et les irriguer pendant l'été. Gavaudan accorde une servitude de passage sur ses terres de La Cafforte et s'engage à ne pas entraver l'entretien du canal et la libre circulation des eaux. Le tracé et les dimensions du canal sont laissés à l'appréciation de l'agent voyer cantonal qui agira au mieux des intérêts des deux parties. De son côté, les Turrel laissent à Gavaudan la libre disposition du canal et des eaux 24 h par mois. Si, après la construction, les Turrel ne pouvaient utiliser les eaux ou les amener au point où ils souhaitent arroser, ils ne seraient tenus d'aucune obligation envers Gavaudan. Enfin, dans le cas où pendant le laps de temps déterminé pour l'usage de Gavaudan, une raison quelconque empêcherait les eaux d'arriver dans sa terre, celui-ci ne pourrait rien réclamer à Turrel. Les différends éventuels seront tranchés par deux experts désignés par les parties.

Adolphe Gavaudan reste à mes yeux une personnalité complexe, et à certains égards, insaisissable. Percuté au sortir de l'enfance par l'épidémie qui emporte en quelques jours ses deux géniteurs, il fut constamment en proie avec la crainte d'un inexorable déclassement social. Ses vieux jours apparaissent comme un long naufrage. De sa personne, on ne perçoit, en filigrane, que de l'inconstance, une forte propension à l'échec et une faible appétence pour les rapports humains. Son épouse, Clémence, reste tout autant énigmatique. Fille de notable, bon parti dans la France Louis-philipparde, on doute qu'elle ait tiré (ou que son père ait tiré pour elle) le bon numéro à la loterie du mariage. Par son extraction sociale, elle pouvait raisonnablement espérer jouir de la douce sinon exaltante condition d'une bourgeoise mère de famille garantie par un enviable capital foncier et social. Il n'en fut rien. Elle mit au monde une unique fille que le couple eut le malheur de voir mourir à l'orée de sa vie adulte. *Nolens volens*, Clémence n'aura de cesse de se démener pour éviter à son fantasque et prodigue époux les affres du déshonneur. Un époux que, au fil du temps, son propre père considère, non sans quelques raisons, avec de plus en plus de méfiance sinon de défiance. Gageons que cette femme fut plus souvent qu'à son compte prise entre le marteau et l'enclume. Comment répondre aux légitimes inquiétudes paternelles sans désavouer irrémédiablement un conjoint dispendieux sinon volage ? Rares sont les rencontres avec sa jeune sœur résidant à Conques-sur-Orbiel, commune éloignée de Montsérét eu égard aux modes de transport de l'époque, pénibles les relations avec ses cousins Turrel en conflit ouvert avec son époux durant de longues décennies. À l'évidence, Clémence Pech fut, au moins à partir de 1850, une femme esseulée.

## LA REVANCHE POSTHUME DE LA FAMILLE TURREL

Désormais, Gavaudan et la famille Turrel semblent avoir enterré la hache de guerre. En quelques années, le contexte local a évolué tant sur le plan politique qu'économique. Chez les Turrel, une nouvelle génération émerge. À Eugène Turrel, maire de Montsérét durant 36 ans, succède un de ses cousins, Alphonse Turrel (1852-1928), lequel a grandi à Villerouge-la-Crémade à l'écart des bisbilles montsérétoises<sup>69</sup>. Le frère aîné d'Eugène, *Turrelou*, est toujours en vie mais, resté célibataire et vieillissant, il confie de plus en plus ses affaires à son petit-neveu, lui aussi prénommé Adolphe. Les craintes inspirées par l'invasion phylloxérique rendent tout un chacun plus prévoyant sinon plus raisonnable. La submersion hivernale apparaît comme un moyen efficace d'endiguer les méfaits de l'insecte prédateur. Dès lors, pourquoi le remède salvateur ne viendrait-il pas des eaux de l'Aussou qui jouxte le tènement de Borde Escure/La Cafforte ?

### *La fulgurante trajectoire d'un riche agrarien : Adolphe Turrel*

En 1890, Adolphe Turrel neveu (1856-1945) ne possède encore aucune terre à Montsérét mais il est acquis qu'il héritera des tous les biens de sa mère, Lézida Turrel, et de son grand-oncle *Turrelou* (1805-1899).

Adolphe-Fortuné Gavaudan a 76 ans lorsqu'il décède le 10 octobre 1889 dans sa maison narbonnaise de la rue des Trois Pigeons. Sans héritier direct, son testament rédigé en 1885 institue la jeune Marie-Mathilde Maurel légataire universelle de ses biens dont l'usufruit échoit à Joséphine Maurel, mère de la mineure<sup>70</sup>. L'actif de la succession n'est pas négligeable (135 000 F) mais cette succession est grevée d'un passif d'environ 77 000 F, y compris les droits de succession à acquitter par les légataires. Les membres du Conseil de famille tenu le 24 octobre 1889 sous la présidence du Juge de Paix de Narbonne estiment que la cession des actifs mobiliers et le produit de la vente du domaine de la Cafforte suffiront à épurer ce passif. Voilà donc La Cafforte une nouvelle fois proposée au plus offrant.

Lors de la séance des criées fixée au jeudi 8 mai 1890, La Cafforte est mise à prix à 40 000 F. Mais, en ces temps où le phylloxéra plombe le marché foncier viticole, la conjoncture n'est pas favorable. Aucun acheteur ne se manifeste.

---

<sup>69</sup> Sur la généalogie et le capital foncier accumulé par la famille Turrel, cf ESCUDIER Jean-Louis, *Viticulture et politique sous la III<sup>e</sup> République. L'action d'Adolphe Turrel*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995.

<sup>70</sup> Testament retenu par Eugène Tibeyrenc, notaire à Narbonne, le 26 septembre 1885.



Etude de M<sup>e</sup> JUSTAFRE, avoué à Narbonne, rue Charras, 7.

## VENTE

### D'AUTORITÉ DE JUSTICE

A l'audience des criées du tribunal civil de Narbonne, du JEUDI HUIT MAI 1890, pardevant M. le Président, commissaire,

Du domaine de la Cafforte, situé dans le terroir de la commune de Montsérét, arrondissement de Narbonne (Aude), se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de diverses pièces de terre avec les immeubles par destination y attachés, savoir :

#### Immeubles par nature

1<sup>o</sup> Un corps de bâtiment connu sous le nom de domaine de la Cafforte ou Borde Neuve, composé de : logement de maître, vaste tinal ou cave, écurie, remise, logement du ramonet, autres logements, greniers à fourrages et dépendances, le tout ne formant qu'un seul et même corps ayant au centre une cour et à côté une autre cour et terrain vague, le tout ayant une superficie, les bâtiments de six cent vingt mètres carrés environ, et ses deux cours environ trois cent cinq mètres carrés, confrontant dans son en-

semble au sud l'allée, à l'est le chemin qui en est la continuation, et des autres points les terres du domaine.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre partie petit vacant, partie vigne jeune, perdue par le phylloxera, confrontant de l'ouest les articles 5 et 6 du présent, de l'est la rivière d'Aussou, du nord vacant, du midi l'article quatre, d'une contenance de un hectare environ.

3<sup>o</sup> Une pièce de terre partie vacant, partie en vigne, longeant à l'est la rivière d'Aussou, confrontant à l'ouest l'article suivant, au nord vacant, et au midi la rivière d'Aussou, d'une contenance de vingt cinq ares environ.

4<sup>o</sup> Un herme confrontant du nord et de l'ouest l'article premier de l'est l'article deux, du midi la rivière d'Aussou, d'une contenance de vingt-cinq ares environ.

5<sup>o</sup> Un herme de forme irrégulière, confrontant, de l'est la rivière d'Aussou, du midi ravin et rivière d'Aussou, du nord et de l'ouest l'article premier, d'une contenance de quatre-vingts ares environ.

6<sup>o</sup> Une vigne vieille confrontant du nord et de l'ouest vacant, de l'est l'article premier, du midi l'article six, d'une contenance de douze ares environ.

7<sup>o</sup> Une vigne vieille divisée par un chemin de service en croix, confrontant de l'est les articles premier et quatre du présent, du

couchant Adoré Comte fils, du nord l'article précédent et vacant, du midi l'article onze, d'une contenance de deux hectares environ.

8<sup>o</sup> Une vigne dite *Blanquetière*, confrontant de l'ouest la route de Montsérét à Léznigan, de l'est Adoré Comte fils, du nord de Stadiou, du midi chemin d'exploitation, d'une contenance de deux hectares environ.

9<sup>o</sup> Un champ ensemencé en fourrages, confrontant du nord un chemin d'exploitation, de l'ouest la route de Montsérét à Léznigan, du midi Philibert Pistre, du nord l'article suivant, d'une contenance de un hectare environ.

10<sup>o</sup> Un champ ensemencé en fourrages, confrontant du nord un chemin d'exploitation, du midi l'article suivant, de l'ouest l'article précédent, de l'est l'article onze, d'une contenance de cinquante ares environ.

11<sup>o</sup> Une vigne jeune, confrontant du nord un chemin d'exploitation, du midi l'article suivant, de l'est l'article 4, du couchant Philibert Pistre, d'une contenance de un hectare environ.

12<sup>o</sup> Une vigne confrontant du midi chemin d'exploitation, du nord l'article six, de l'est l'article quatre, de l'ouest l'article neuf, d'une contenance de un hectare environ.

13<sup>o</sup> Une vigne vieille confrontant de l'est l'article quatre, de l'ouest en pointe l'article six, du

nord l'article précédent, du midi Antoine Rivière, d'une contenance de soixante ares environ.

14<sup>o</sup> Une parcelle de terre complantée en pins, sise aux bords de la route de Montsérét à Léznigan, sur laquelle est construit un mur en maçonnerie, confrontant de l'est la route susdite, de l'ouest et du nord Léon Rigaud, du midi Guiraud Sibade, ensemble la source qui est située sur les terres vendues par M. Gavaudan à Guillaume Sibade, de Montsérét, par acte au rapport de M<sup>e</sup> Lignières, noiaire à Thézan, le six août mil huit cent quatre-vingts, la dite parcelle ayant une contenance de six ares environ.

15<sup>o</sup> Une vigne, confrontant du midi l'allée des pins, du nord Antoine Rivière, de l'est le Bosquet, à côté des bâtisses, de l'ouest la route de Montsérét à Léznigan, d'une contenance de deux hectares quarante ares environ.

16<sup>o</sup> Un champ chaume autrefois vigne, confrontant du nord l'allée des pins, de l'ouest la route de Montsérét à Léznigan, de l'est l'article dix-sept, du midi l'article suivant et la rivière d'Aussou d'une contenance de deux hectares quarante ares environ.

17<sup>o</sup> Une vigne, confrontant du nord l'article précédent, de l'ouest la route de Montsérét à Léznigan, du midi Ambroise, de l'est Jean Pech et Hippolyte Salvaire, d'une contenance de un hectare environ.

### Placard annonçant la vente aux enchères du domaine de La Cafforte (Le Courrier de Narbonne, 24 avril 1890)

Devant le peu d'empressement des éventuels acquéreurs, le Tribunal n'a d'autre alternative que de procéder à une nouvelle séance des criées le 3 juillet suivant avec une mise à prix abaissée à 20 000 F.

### Placard annonçant la vente aux enchères du domaine de La Cafforte (La Dépêche, 19 juin 1890)

Etude de M<sup>e</sup> E. JUSTAFRÉ, avoué, 7, rue Charras, à Narbonne.

## Vente d'autorité de justice

A SUITE DE BAISSÉ DE MISE A PRIX  
A l'audience des criées du tribunal civil de Narbonne,  
**Du jeudi 3 juillet 1890,**  
Pardevant M. le président commissaire  
DU DOMAINE  
DE LA

# CAFFORTE

situé dans le terroir de la commune de Montsérét, arrondissement de Narbonne (Aude), se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de diverses pièces de terre en nature de champ, vignes, bois, etc., avec les immeubles par destination y attachés, d'une contenance d'environ vingt-deux hectares.

Mise à prix : vingt mille francs,  
Ci..... 20,000 fr.

Pour extrait :  
E. JUSTAFRÉ, avoué, signé.

Cette fois, plusieurs acheteurs potentiels entrent en compétition par avoués interposés : Roussel se lance timidement avec une proposition à 20 025 F, Justafré hisse la barre à 30 000 F, Arnaud la porte à 34 000 F, Justafré renchérit à 35 000 F suivi par Arnaud à 35 035 F. En l'absence de surenchère, Arnaud l'emporte donc. Cet avoué déclare avoir agi pour le compte d'Adolphe Turrel neveu qui devient maître de la Cafforte pour la somme, frais compris, de 37 900 F. Dans l'absolu, ce prix est un tantinet élevé pour un domaine laissé en déshérence depuis de nombreuses années mais l'acquisition est logique pour Turrel : ces terres viendront abonder le capital foncier déjà conséquent dont sa famille dispose dans le terroir de Montsérét en général, de Borde Escure et de Fonsèque en particulier. Financièrement, cet achat n'est pas de nature à obérer son patrimoine financier. Marié en 1888 avec Cécile Jouslain (1867-1916), une jeune fille de la haute société charentaise, Turrel se doit de faire fructifier les 508 000 F de dot mis dans la corbeille de mariage par ses beaux-parents<sup>71</sup>.

Qui plus est, l'intrusion en ces lieux d'un nouveau propriétaire l'aurait contraint à veiller à l'application des clauses de servitude convenues trois ans auparavant avec Gavaudan. Et Dieu sait combien les conflits en matière de maîtrise de la ressource en eau sont innombrables et parfois inextricables ! Le jeune et ambitieux député et propriétaire terrien en devenir ne souhaitait nullement dispenser son énergie dans des querelles de ce genre. Enfin et peut-être surtout, il pouvait donner à sa mère et à son grand-oncle *Turrelou* la satisfaction de voir tomber dans l'escarcelle de leur parentèle un bien qui avait donné lieu à un bras de fer où amour propre et règlement de compte intrafamilial avaient primé sur la rationalité économique.

### *Le domaine de la Cafforte dilué dans l'empire viticole Turrel*

Dans la famille Turrel, l'enfant unique, le célibat définitif et une forte endogamie se conjuguent pour concentrer sur un seul individu, Adolphe Turrel neveu, le patrimoine de plusieurs branches d'une même lignée. L'« heureux élu » mènera une brillante carrière politique qui le conduira à la Chambre des Députés l'année de ses 29 ans, en 1885, et, d'avril 1896 à juin 1898, au ministère des Travaux publics dans le gouvernement dirigé par Jules Méline<sup>72</sup>.

---

<sup>71</sup> Archives privées, contrat de mariage Adolphe Turrel/Cécile Jouslain, étude Étienne Clais, notaire à Saint-Jean-d'Angély, 6 mai 1888.

<sup>72</sup> Cf ESCUDIER Jean-Louis, *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la III<sup>e</sup> République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995.



***Adolphe Turrel, propriétaire de La Cafforte de 1890 à 1929,  
photographié en 1897***

Dans le cadre de sa solide thèse sur le capitalisme viticole, Rémy Pech présente à juste titre les différentes exploitations d'Adolphe Turrel comme un exemple de grande propriété dispersée<sup>73</sup>. Mais, abusé par l'imprécision de sa source, *L'Indicateur des Vignobles méridionaux*, et peu au fait de la diversité des branches de la famille Turrel, cet auteur fait plusieurs confusions dont une est directement afférente au domaine de la Cafforte. En effet, la Cafforte généreusement imputée à Adolphe Turrel est le domaine homonyme situé sur la commune de Narbonne, alors propriété du comte de Beauxhostes<sup>74</sup>.

---

<sup>73</sup> PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du Phylloxéra aux crises de mévente*, Publications de l'Université de Toulouse Le Mirail, série A, t. 27, 1975, p. 306-308.

<sup>74</sup> GERVAIS Charles, *Indicateur des Vignobles Méridionaux*, 1<sup>ère</sup> édition, 1897, 2<sup>ème</sup> édition, 1903.



Le patrimoine foncier concentré sur la personne d'Adolphe Turrel représente un potentiel viticole de grande ampleur à une époque où une exploitation de 400 à 500 hectolitres employant un ramonet offrait une vie confortable à ses propriétaires. De surcroît, Adolphe Turrel a acquis en 1890 un vaste domaine voué à la polyculture et l'élevage : Blazens, sur la commune de Plaigne<sup>75</sup>. Dès lors, les échanges entre ses exploitations viticoles des basses Corbières et ses terres lauragaises seront multiples : transfert de troupeaux, transport de luzerne pour les chevaux, déplacements d'ouvriers pour les moissons et les vendanges... Le fonctionnement de ce patrimoine foncier multisites requiert de nombreux ramonets et domestiques, hommes et femmes, dans les vignes, à la cave et au « château ».



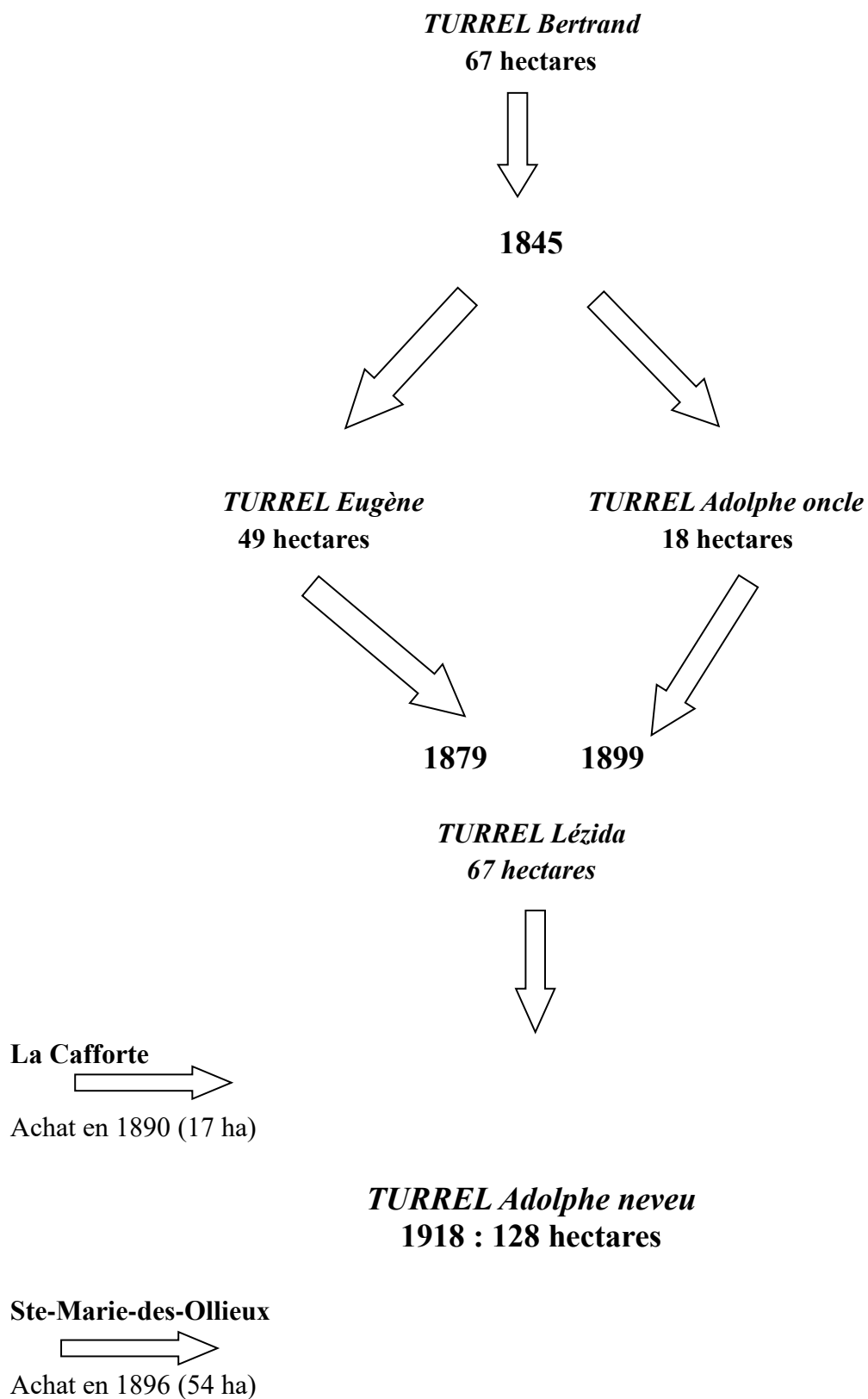
*Maison de maître de Sainte-Marie-des Ollieux, état actuel*

---

<sup>75</sup> A. D. Aude 3 E 17279, étude Benjamin Estève, notaire à Castelnaudary, n° 1240, 22 janvier 1890.



*Origine de la propriété viticole d'Adolphe Turrel  
dans la commune de Montséret*



Avec Adolphe Turrel, il en est fini de la relative unicité d'exploitation qu'avaient connue jusqu'alors les terres de La Cafforte car une belle opportunité lui est bientôt offerte d'agrandir considérablement son patrimoine foncier. En 1895, pour honorer les dettes accumulées par leur père, François, décédé l'année précédente, les trois frères Emile, Paul et Joseph de Stadieu sont contraints de se séparer du domaine de Sainte-Marie-des-Ollieux. Un marchand de biens montpelliérain, Fernand Alphanéry, achète la totalité des bâtiments et des 71 ha de terres et désintéresse les créanciers hypothécaires<sup>76</sup>. Après quoi, il met en vente le domaine dont Adolphe Turrel se porte acquéreur pour la coquette somme de 188 500 F payés comptant en février 1896<sup>77</sup>. Pour Turrel, désormais ministre, cette acquisition est d'autant plus cohérente que les bâtiments de Sainte-Marie sont distants de ceux de la Cafforte de seulement 700 mètres ; quelques parcelles relevant des deux exploitations situées dans les tènements de Pech Blanc et du Mourel de las Arénas sont pratiquement mitoyennes.

En 1903, les cinq pôles viticoles d'Adolphe Turrel donnent une récolte de 9 200 hl : Bouquignan, pour 1 200 hl, le bien de village d'Ornaisons pour 2 000 hl, Sainte-Marie-des-Ollieux pour 2 500 hl, La Cafforte pour 1 000 hl et un bien de village pour 2 500 hl, situés dans la commune de Montsérét et placés sous la responsabilité d'un régisseur, Paul Bacave (1866 - 1928)<sup>78</sup>. Né à Peyriac-de-Mer dans une famille originaire de Saint-Benoît, petite commune du Chalabrais, ce dernier a épousé à Montsérét Appolonie (dite Pauline) Barthélémy, native de Lagarde, commune de la Haute-Garonne jouxtant le département de l'Aude. Paul Bacave est en contact constant avec le régisseur général, Sabin Badel, qui, depuis Ornaisons, supervise la gestion de l'ensemble des propriétés agricoles de Turrel.

Entre l'action de l'homme politique et les intérêts du propriétaire foncier, la frontière est parfois poreuse. En tant que ministre des Travaux Publics, Adolphe Turrel propose en 1897 de créer dans le département de l'Aude un réseau de chemin de fer d'intérêt local à voie normale donc raccordable aux grandes lignes. L'une de ces lignes passerait par Montsérét, Saint-André-de-Roquelongue, Bizanet et Ornaisons. Dans *La Dépêche*, le jeune radical-socialiste Léon Castel, promis à une honorable carrière politique, stigmatise avec ironie un projet qu'il juge entaché d'un conflit d'intérêt : « *Cette ligne a le mérite d'être un tantinet ministérielle parce que directement profitable à Son Excellence de La Vapeur. En effet, M. le ministre a non seulement des attaches mais aussi des intérêts matériels fort respectables tant à Ornaisons qu'à Montsérét. De plus, le ministériel manoir de Sainte-Marie et la non moins ministérielle métairie de Borde Escure se trouvent à proximité de la ligne projetée* »<sup>79</sup>. Négociant à Lézignan dont il deviendra bientôt le maire, Léon Castel souhaite, sans surprise, que le

---

<sup>76</sup> A. D. Aude 3 E 18069, étude Lignières, notaire à Lézignan, n°875, 18 octobre 1895.

<sup>77</sup> A. D. Aude 3 E 18070, étude Lignières, notaire à Lézignan, n°97, 10 février 1896.

<sup>78</sup> GERVAIS Charles, *op. cit.*, 2<sup>ème</sup> édition, 1903.

<sup>79</sup> *La Dépêche*, 15 septembre 1897.

raccordement de cette ligne au réseau de la Compagnie des chemins de fer du Midi intervienne en gare de Lézignan. Par-delà le ton polémique et les arrière-pensées clientélistes inhérentes au jeu politique, l'accusation n'est pas dénuée de fondement : Adolphe Turrel a certainement perçu qu'une telle infrastructure valoriserait ses exploitations viticoles. En revanche, la « *ministérielle métairie de Borde Escure* », pour reprendre les propos de Castel, n'a plus guère d'importance pour Turrel. Probablement, les raisins récoltés sur ces terres sont-ils aussitôt acheminés vers la cave de Montsérét ou dans le chai de Sainte-Marie. Son patrimoine viticole est à son zénith entre 1903, date de sa dernière acquisition, le domaine de Bouquignan,<sup>80</sup> et 1918, année au cours de laquelle il se séparera de Sainte-Marie-des-Ollieux.

En octobre 1906, la chronique commerciale du *Progrès agricole et viticole* mentionne la vente par Adolphe Turrel des 8 000 hectolitres stockés dans ses quatre caves de Montsérét, Sainte-Marie-des-Ollieux, Ornaisons et Bouquignan. L'absence de référence à La Cafforte tend à accréditer qu'à cette date le chai de La Cafforte est désaffecté<sup>81</sup>. Dès lors, le pressoir, les foudres encore opérationnels et les autres éléments de la vaisselle vinaire ont dû être transférés dans l'une des quatre caves précitées. Désormais, les bâtiments d'habitation de la Cafforte sont sous-utilisés sinon vacants. La maison de maître n'a plus sa raison d'être puisqu'il est hors de propos qu'Adolphe Turrel ou même son régisseur ne résident à la Cafforte. Le ramonéage est occupé encore quelques temps. En 1896, les livres de comptes des propriétés Turrel font état de la « *ramonette de la Cafforte* », partie prenante de la « *colle* » des femmes<sup>82</sup>.

Invalidé lors des législatives de 1898, la carrière politique d'Adolphe Turrel trouve là un point final en dépit de plusieurs tentatives infructueuses pour retrouver un mandat électif. Adolphe Turrel vivra par la suite en propriétaire terrien. À l'instar de ses homologues de la plaine narbonnaise ou biterroise, quand il ne sera pas en villégiature à Toulouse, Paris ou Ax-les-Thermes, il résidera alternativement à Sainte-de-Marie des Ollieux ou à Ornaisons mais aussi en son château de Blazens.

À l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, la Cafforte n'héberge plus que des ménages de bergers<sup>83</sup>. Selon toutes probabilités, les bâtisses sont alors réaménagées en bergerie ou courtal. Contrairement à son prédécesseur, Adolphe Turrel reconnaît quelque vertu au fumier de bergerie, (dénommé *cherri* en occitan), riche en potasse. En 1903, il possède sur la commune un troupeau de 240 têtes<sup>84</sup>.

---

<sup>80</sup> A. D. Aude 3 E 18913, étude Paul Favatier, notaire à Narbonne, n°14017, 17 janvier 1903 : Domaine de Bouquignan, Cahier des Charges de Chefdebien Cagarrija (frères et sœurs).

<sup>81</sup> *Le Progrès agricole et viticole*, 14 octobre 1906, n°41, p. 470.

<sup>82</sup> Archives privées, fonds Turrel, feuille de quinzaine, avril 1896.

<sup>83</sup> Archives privées, Livre de comptes des propriétés Turrel, 1896.

<sup>84</sup> A. D. Aude 2 Op 2037, Dénombrement annuel des brebis et des chèvres pacageant sur les vacants communaux de Montsérét, 1903-1946.

La condition de ces bergers évoluant au milieu de la mer de vignes qu'est devenu le bas-Languedoc n'est guère enviable. Le métier requiert une disponibilité totale et de nombreuses compétences professionnelles. Un bon berger doit, entre autres, anticiper les perturbations météorologiques, notamment les risques d'orage, apprécier la qualité d'un pacage, éviter les pertes de bêtes en se gardant des éventuels prédateurs et des passages trop escarpés ou marécageux, prévenir les épizooties, assurer l'agnelage dans les meilleures conditions, dresser et commander ses indispensables collaborateurs que sont les chiens. Malgré ce, leur qualification n'est pas reconnue, leur rémunération inférieure à celle d'un simple brassier. À la Cafforte, le berger perçoit 25 F par mois dont le régisseur s'acquitte irrégulièrement, chaque deux ou trois mois. Le travail de l'épouse est indispensable pour améliorer un tant soit peu les maigres revenus du ménage. La « colle » des femmes conduite par Appolonie Bacave comprend la « *bergère de la Cafforte* » employée de manière intermittente<sup>85</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le berger du domaine Joseph Candille, est natif d'Axat dans le pays de Sault. Le 30 juin 1900, sa fille Marie épouse Joseph Clua, un rejeton d'une des toutes premières familles espagnoles à avoir migré vers Montsérét.

En 1906, la Cafforte abrite un seul ménage, celui constitué par François Cros, natif de Camps-sur-Agly, son épouse Irma Françès, native d'Albières, et leur fille Jeanne, née à Saint-André-de-Roquelongue en 1888<sup>86</sup>. En 1911, les seuls résidants de La Cafforte sont un berger d'une soixantaine d'année originaire d'Escouloubre, Moïse Casal, et sa fille Irma<sup>87</sup>. Finalement, lassé d'acquitter un impôt foncier disproportionné à l'utilité qu'il retire de ce patrimoine immobilier, en 1913, Adolphe Turrel désaffecte toutes les bâtisses en ôtant leurs toitures. La Cafforte restera durant plusieurs décennies dans cet état d'abandon avec des bâtiments menaçant ruine.

---

<sup>85</sup> Archives privées, feuilles de quinzaine des propriétés Turrel de 1896 à 1902.

<sup>86</sup> A. C. Montsérét, AC 1/59, Liste nominative du dénombrement de la population du 25 mars 1906.

<sup>87</sup> A. D. Aude 11 M 160, Dénombrement de la population de la commune de Montsérét du 23 mars 1911.



## LA CAFFORTE ENTRE LANGUEUR AGRICOLE ET ESPACE RECREATIF

En 1916, Adolphe Turrel est affecté par les décès de son épouse disparue prématurément et, quelques mois plus tard, de sa mère dont il était très proche. Au-delà de l'affectif, l'assise juridique de l'ensemble économique constitué pour et par l'ancien ministre s'en trouve bouleversée, et, dans une certaine mesure, fragilisée. Il s'en suit des dissensions familiales comme cela arrive dans bien des familles, notamment quand le patrimoine immobilier est conséquent.

Le plus jeune des trois enfants, Jean Turrel (1907-1962) étant âgé de seulement 9 ans au décès de sa mère, le Conseil de famille installé par le juge de Paix le place sous la tutelle de son père. Le mariage de la fille, Louise Turrel, en 1915 avec le fils d'un négociant lézignanais pourrait apparaître comme un coin de ciel bleu dans ce paysage familial tourmenté mais cette union tourne rapidement au fiasco. Le domaine de Sainte-Marie que son père lui avait octroyé en dot est vendu dès 1918<sup>88</sup>. L'ancien ministre doit également composer avec les états d'âme de son fils aîné, André Turrel (1889-1955). Ce dernier s'estimant lésé par le choix paternel de lui attribuer les terres lauragaises, exige en 1920 l'extinction de l'état d'indivision des biens faisant partie de la communauté d'acquêts existant entre Adolphe Turrel et son épouse, indivision qui perdurait depuis quatre ans déjà. Le tribunal met en œuvre une procédure de licitation par laquelle Adolphe Turrel se retrouve contraint de racheter les biens qu'il avait acquis avec la dot de son épouse s'il ne veut voir démembré son patrimoine viticole. L'adjudication de ces biens répartis en cinq lots s'opère par vente aux enchères le 16 décembre 1920. Le lot n°2 de cette mise en enchères est ainsi présenté :

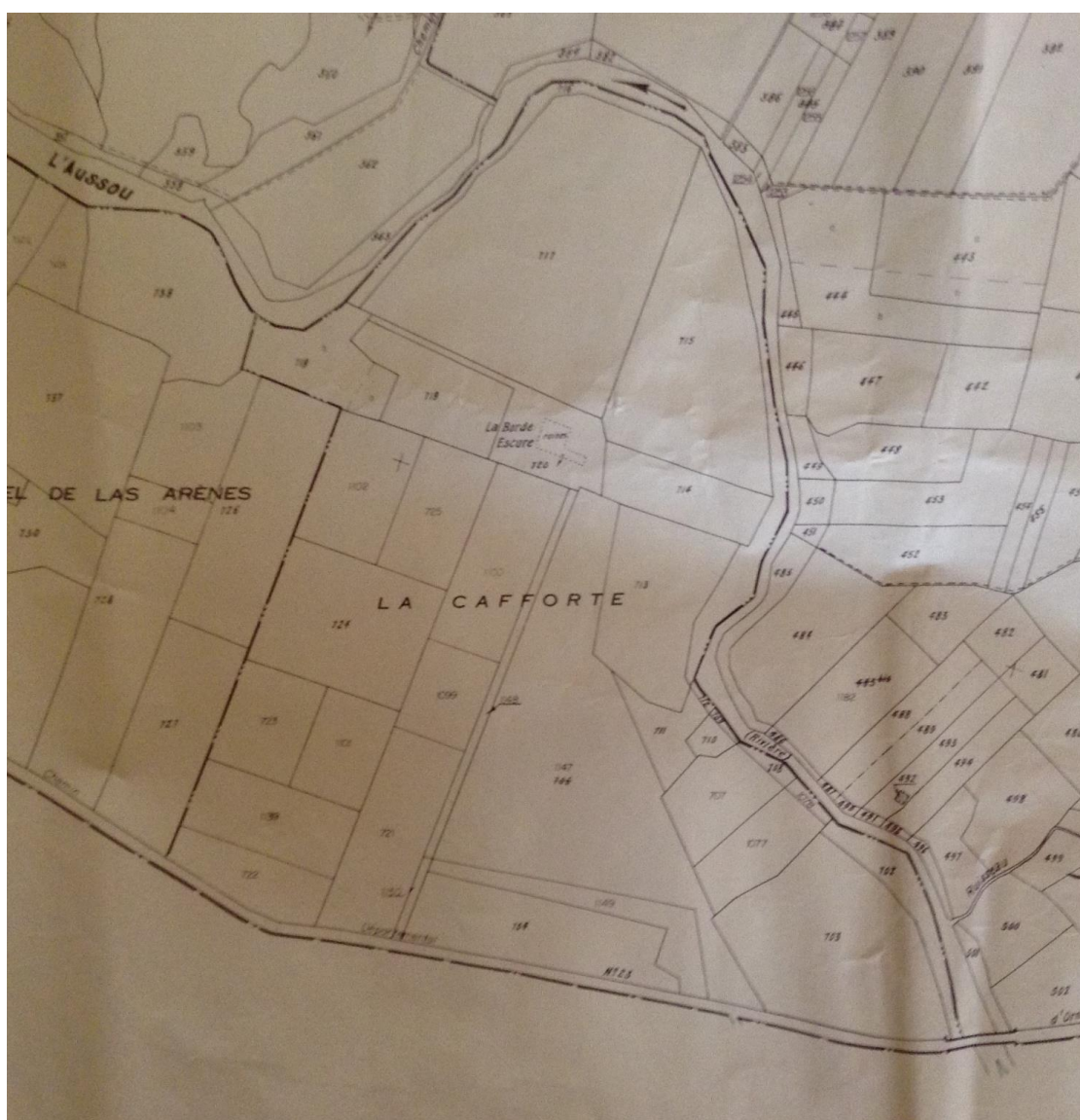
*« Domaine de la Cafforte situé dans la commune de Montsérét. Une propriété ou campagne comprenant bâtiments d'exploitation et d'habitation, champs, vignes et autres terres portées au plan cadastral de la commune de Montsérét sous les n°371, 383, 386, 374, 363, 382, 365, 390 à 394, 399, 401 à 406, de la section B et partie des n° 372, 374, 376, 378, 379, 384, 388, 389, 387, 377, et 395 de la même section pour une contenance total de 21 ha 92 a 95 ca. Tous les immeubles par destination rattachés à l'exploitation de cette propriété ».*<sup>89</sup>

---

<sup>88</sup> A. D. Aude 3E 19441, étude Vernhes notaire à Narbonne, n°503, 31 juillet 1918.

<sup>89</sup> A. D. Aude 3U4/259, étude Joseph Delaude, avoué à Narbonne, Licitation, cahier des Charges pour consorts Turrel, adjudication du 16 décembre 1920.

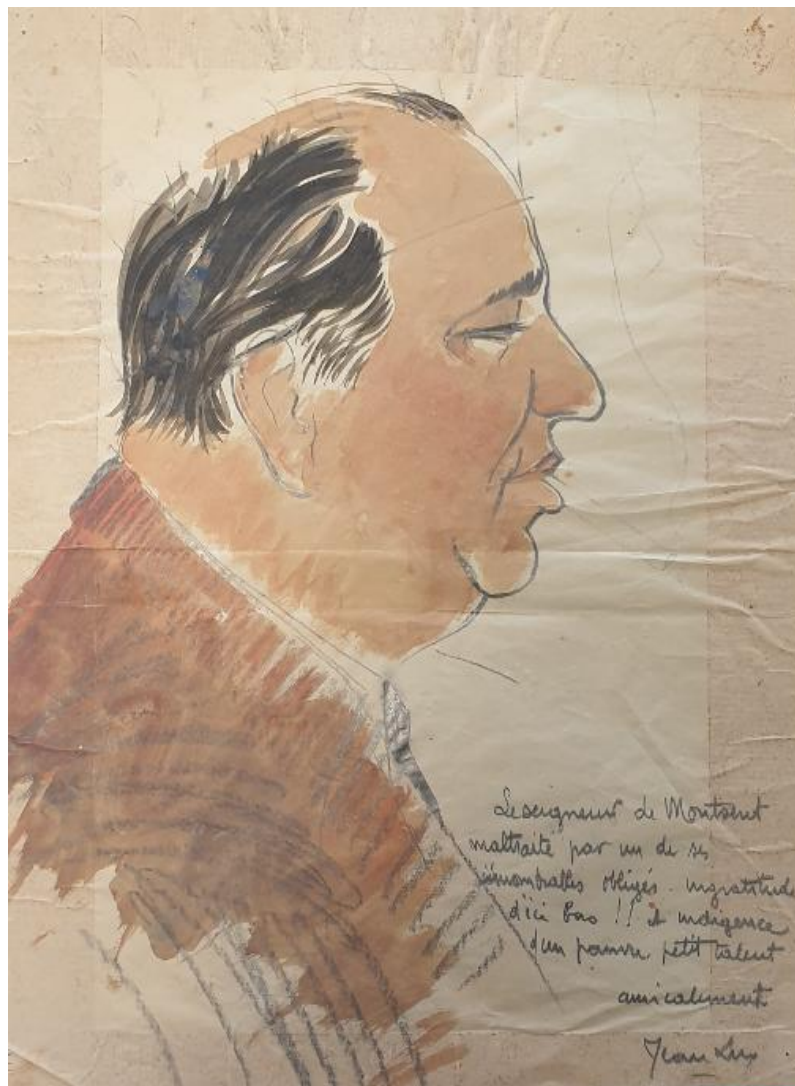
Ce descriptif ne fait aucune allusion à l'état de délabrement des bâtiments abandonnés depuis près de dix ans. À l'évidence, l'avoué Joseph Delaude s'est contenté de reprendre les termes employés 30 ans auparavant par son lointain collègue lors de la mise en vente aux enchères par la succession Gavaudan. En revanche, la mise à prix, 30 000 F, suffit à illustrer la déperdition de valeur du bien d'autant que le financement de l'effort de guerre a généré une forte inflation durant et au sortir du conflit mondial. Seul enchérisseur, Adolphe Turrel retrouve La Cafforte dont il obtient, cette fois, la propriété pleine et entière.



***Terroir de la Cafforte sur le plan cadastral de 1930***

### *Les bâtisses et vignes de la Cafforte à l'aune du crépuscule Turrel*

Adolphe Turrel prend de l'âge. En 1929, l'année de ses 74 ans, l'ancien ministre procède à une donation-partage anticipée de son patrimoine immobilier entre ses trois enfants<sup>90</sup>. Outre la vaste maison de maître et son parc situé à la Ville Haute (actuellement 15 rue du Musée), Jean Turrel qui vient d'accéder à la majorité civile se voit octroyer l'ensemble des bâtiments d'exploitation (actuellement salle des fêtes, épicerie, et mairie) et toutes les terres situées autour du bourg de Montséret et de la Cafforte.



***Portrait de Jean Turrel, « croqué » par l'un de ses amis (vers 1958)***

<sup>90</sup> A. D. Aude 3 E 18999, étude Georges Favatier, notaire à Narbonne, 4 mars 1929, n°6452.

Trente ans durant, Jean Turrel jouira pleinement de ses biens, pour le meilleur mais, surtout, pour le pire. « *Monsieur Jean* », comme l'appellent ses employés autant par dérision que par déférence, dilapidera avec constance et application le patrimoine foncier parcimonieusement accumulé par ses aïeux. Les automobiles de luxe, les tables de jeux et les voyages dispendieux le disputent aux amours ancillaires et tarifées. Ce cocktail explosif le précipite vers une ruine aussi inexorable que pathétique. Fataliste, l'homme recourt à l'occitan pour décrire sa peu glorieuse trajectoire : *Disoun que Turrel s'aruina, deu esé vertat !* (« On dit que Turrel se ruine ; cela doit être vrai »). Moultes fois, il devra se séparer à la va-vite une belle vigne pour effacer une dette de jeu ou solder les comptes d'une mauvaise affaire ! Sa propriété ne produit plus que 1 450 hl en 1939<sup>91</sup> et seulement 750 hl au sortir de la guerre. Dans l'ancien lieu de vie de la Cafforte, le temps s'est arrêté depuis des décennies. Une pinède de 3 hectares est plantée sur une parcelle argileuse peu fertile. En 1949, l'entrepreneur en charge de la construction de la cave coopérative de Montséret achète à Jean Turrel les plus belles pierres des bâtiments abandonnés en 1913. Le passant attentif observera quelques-unes d'entre elles, de couleur ocre, à l'angle sud-ouest du premier corps de bâtiment de la coopérative.

En dépit des nombreuses ventes auxquelles son train de vie l'a acculé, Jean Turrel possède encore en 1955 40 ha mais seulement 17 plantés en vigne travaillés par trois ouvriers équipés d'un tracteur et d'un cheval<sup>92</sup>. La déchéance est proche. En 1956 et 1957, l'achat par la commune de Montséret de ses bâtiments d'exploitation (chai, écurie, ramonage) résonne tel un hallali<sup>93</sup>. A l'instar des petits vigneron, il porte désormais sa récolte à la cave coopérative du village. Jean Turrel baille sa propriété en fermage à Fernand Barthélémy (1899-1974). À cette occasion, le 19 août 1959, une commission paritaire présidée par Elie Escudier enquête sur l'état du vignoble. Ce bref compte-rendu fait allusion aux vignes de la Cafforte, vestige du domaine acquis par son père 60 ans auparavant : « *Au lieu-dit la Cafforte (vigne vieille), les souches n'ont pas été déchaussées* »<sup>94</sup>.

Lorsque Jean Turrel disparaît en 1962, tous les biens immobiliers qu'il détient encore sont lourdement hypothéqués. Le notaire de Fabrezan, Jean-Félix Mandoul, épure ses dettes auprès des créanciers prioritaires, notamment la Caisse de Crédit agricole du Midi, et, en contrepartie des lignes de crédits consenties, devient propriétaire de la totalité du patrimoine tant mobilier qu'immobilier de son très dispendieux client à savoir le « château » situé à la Ville Haute et 25,4 ha de terres dont 10,7 ha situés au tènement de la Cafforte<sup>95</sup>. Ultime dérision, dans sa

---

<sup>91</sup> Archives privées, fonds Turrel, lettre d'Hélène Tourneur, épouse de Jean Turrel, à son beau-père Adolphe Turrel, 12 novembre 1939.

<sup>92</sup> A. D. Aude 71 W 122, Recensement agricole de 1955, commune de Montséret.

<sup>93</sup> A. C. Montséret, délibérations du Conseil municipal du 20 février 1956 et du 2 février 1957.

<sup>94</sup> Archives privées, fonds Turrel, Résultat de l'enquête effectuée sur la propriété Turrel, 20 août 1959.

<sup>95</sup> Contrat de vente, étude Bénédetti, notaire à Carcassonne, le 7 novembre 1962, publié au bureau des Hypothèques de Narbonne le 22 nov. 1962, vol. 3143, n°38.



grande magnanimité, Jean Félix Mandoul consent à ce que la fille unique de Jean Turrel, Françoise, née de son premier mariage, récupère le berceau de sa petite enfance. En ce qui concerne les 10,5 ha vestiges de son exploitation viticole, ils continueront à être gérés par le métayer René Barthélémy (1929-2020), fils de Fernand.

***La pinède de la Cafforte : un lieu privé perçu comme un bien public***

Organisées tout au long de la décennie 1960 à l'instigation de Louis Lapeyre (1918-2003), les grandes festivités médiévales de Montsérét redorent pour un temps le blason quelque peu terni de la Cafforte ou tout au moins de sa pinède. En 1963, le site accueille un camp de Guides de France originaires de Vic-Fezensac<sup>96</sup>. Ces jeunes filles participent le dimanche 28 juillet à l'office religieux célébré par leur aumônier dans l'enceinte du château médiéval à l'occasion de la fête communale.



***Jeunes montsérétois costumés accompagnants les archers,  
La Cafforte été 1966 (photographie Costesèque)***

---

<sup>96</sup> *La Dépêche*, 30 juillet 1963.

En 1966, par une après-midi caniculaire, la pinède et ses abords servent d'écrin à un beau tournois d'archers théâtralisé. *La Dépêche*, signale que « *dimanche soir avait lieu à la Cafforte, gracieusement mis à la disposition du Comité des fêtes par M. Mandoul, notaire à Fabrezan, un tournoi de tir à l'arc* »<sup>97</sup>. Les autres organes de la presse régionale rivalisent de lyrisme pour couvrir largement un événement qui ne manque ni de panache ni de décorum.



***Geneviève Caballéria en Mabile de Saint-Étienne  
entourée des vainqueurs du tournoi d'archers, La Cafforte, été 1966  
(photographie Costesèque)***

Pour le rédacteur du *Midi Libre*,

« *Les VI<sup>e</sup> festivités avaient pour cadre dimanche après-midi la pittoresque pinède de la Cafforte que surplombent les ruines du château. Il s'agissait de la reconstitution historique d'un tournoi d'archers d'autant plus spectaculaire qu'il allait bénéficier des fameux spécialistes des compagnies de Limoges, de Toulouse, de l'Ariège, de Carcassonne dont trois dames [...] Ces participants avaient de bonne grâce, pour les besoins de la cause, revêtu l'habit de circonstance, pourpoint de velours et collants de*

<sup>97</sup> *La Dépêche*, article « Montséret à l'heure médiévale ».

*couleur et coiffé le buridan [...] Sur une estrade ombragée, Mabile présidait ce tournoi, entourée de ses demoiselles d'honneur, de ses seigneurs servants et de toute sa suite qu'on avait vu défiler[...] Tout autour du pas de tir, à l'ombre des pins, ce sont plusieurs centaines de spectateurs qui allaient suivre la compétition. Il était près de 18 heures lorsque Mabile remettait aux quatre vainqueurs les parchemins qui les liaient à sa garde, pour un an »<sup>98</sup>.*

Tout aussi prolix, le rédacteur de *L'Indépendant* est sous le charme de la jeune Mabile de Saint-Étienne :

*« Vêtue de ses habits de cour, la ravissante châtelaine (Melle Geneviève Caballéria pour l'état civil) honorait de sa présence les jeux du tir à l'arc [...].*

*Gloire aux vainqueurs et vaincus de cette compétition à la loyale. C'est ce que proclama la belle châtelaine pour laquelle ce 31 juillet allait avec les obligations de sa couronne s'avérer le jour le plus long puisque passablement chargé en réjouissances »<sup>99</sup>.*

Lors des vacances scolaires, la Cafforte abrite au début des années 1980 un centre aéré sans hébergement encadré par le Centre de loisirs des Basses-Corbières. Enfants et adolescents s'y adonnent à des jeux de plein air. Voici en quels termes, le 12 août 1980, la correspondante locale de *L'indépendant* annonce cette initiative à la population :

*« Centre aéré des basses Corbières*

*Depuis le début d'août, le marabout a été monté dans le lieu privilégié de la pinède de la "Caforte" mise à disposition du centre par M<sup>e</sup> Mandoul, notaire à Fabrezan, pour héberger 150 petits colons des Basses-Corbières. Entourés de moniteurs compétents, ils passent d'agréables journées profitant du bon air des pins et de promenades à l'extérieur. D'excellents repas leur sont servis préparés par deux dévouées cuisinières de chez nous, Mme Mascarin et sa fille Marie-Hélène. Compliments à tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de ce centre et bonne continuation de vacances aux petits colons ».*

Après quelques années de fonctionnement, l'avenir de ce centre aéré est compromis<sup>100</sup>. En effet, confronté à un revers de fortune, Jean-Félix Mandoul a quelques vellétés de rentabiliser un bien jusqu'alors totalement improductif. En 1984, la municipalité présidée par Jean-Baptiste Marsérou (1939-2016) émet « un avis défavorable dans l'immédiat » à la création d'un camping ou Parc de Loisirs à la Cafforte. « Il faudra discuter sur les possibilités de création de réseaux d'eau, électricité, voirie »<sup>101</sup>. L'année suivante, le Conseil municipal

---

<sup>98</sup> *Midi Libre*, 2 août 1966, article « Avec le tournoi des archers de la Ronde du Midi, l'heure médiévale a sonné pour Montsérét ».

<sup>99</sup> *L'Indépendant*, 1<sup>er</sup> août 1966, article « Dimanche après-midi, à Montsérét. La reconstitution historique d'un tournoi d'archers fut un agréable et original divertissement ».

<sup>100</sup> A. C. Montsérét, délibérations des 22 janvier et 26 août 1983.

<sup>101</sup> A. C. Montsérét, délibération Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 1984.



discute sur l'éventuel achat de la pinède mais le compte-rendu évoquant ce point de l'ordre du jour est elliptique : seuls sont mentionnés le prix proposé et la superficie concernée (80 000 F, 4 ha)<sup>102</sup>. Finalement, les élus municipaux ne donneront pas suite pour des raisons budgétaires. Alors, sur les conseils du maire, Jean-Félix Mandoul se tourne vers une autre collectivité territoriale. En 1987, le bois et l'emplacement des bâtiments arasés par Adolphe Turrel en 1913 sont vendus au Syndicat à vocations multiples (SIVOM) du canton de Lézignan, alors présidé par le maire de Saint-André-de-Roquelongue, Roger Dupuy.



*Pause (ou pose) au pied d'un vestige de la Cafforte aujourd'hui disparu  
(photographie J-J. Immel, 1990)*

---

<sup>102</sup> A. C. Montséret, délibération Conseil municipal du 12 avril 1985.



Dès son accession au poste de maire en septembre 1992, Arlette Orts (1937-2021) s'intéresse particulièrement à la Cafforte dont elle perçoit toutes les potentialités pour la commune et ses habitants. Dans un premier temps, la Maison des Jeunes et de la Culture de Montsérét animée par Nathalie Boulbès met en place dans la pinède un centre aéré ouvert aux enfants de 4 à 13 ans au cours des mois de juillet et août 1993<sup>103</sup>. Les plus petits ont même la possibilité de faire la sieste dans une caravane. Dans un second temps, la municipalité apparaît au premier plan lors de l'installation d'un parcours Santé au cœur de la pinède de la Cafforte. D'une longueur de 500 mètres, ce parcours comprend 11 haltes aménagées de structures en bois propices aux exercices d'effort et de maintien physiques. Au printemps 1994, la presse locale se fait l'écho en des termes flatteurs de l'inauguration de cette infrastructure de sport loisir :

*« Samedi 21 mai, la population de Montsérét a répondu nombreuse à l'invitation faite par la mairie pour l'inauguration du joli site de la Cafforte mis en parfait état par le soin de l'ONF. C'est sous les pins dont certains sont centenaires qu'a lieu l'accueil du maire entouré de ses conseillers. Chacun devrait mettre en pratique les paroles qu'elle a prononcé "Tenir en parfait état de propreté cette belle réalisation. Ne détruisons pas la nature". On emprunte ensuite le parcours de santé ; les jeunes se laissent tenter par les barres fixes et autres. Au point de départ, un apéritif servi par de charmantes hôtesses permet de lever le verre au renouveau et à la prospérité de la Cafforte suivi d'un pique-nique. Merci à tous ceux qui par leur aide bénévole ont permis à notre belle Cafforte légendaire de retrouver son passé, où les jeunes pourront désormais s'adonner au sport et pour tous de belles promenades en perspective »<sup>104</sup>.*

En 1995, La Cafforte est à nouveau à l'honneur. La sortie organisée par la municipalité le lundi de Pentecôte connaît un franc succès :

*« Fidèle à ses objectifs de faire revivre des traditions en mettant en valeur les sites du village, l'animation municipale avait organisé le lundi de Pentecôte un pique-nique collectif. Et vers midi 80 personnes, tous âges confondus se sont retrouvées à la Cafforte sur l'aire de pique-nique du parcours Santé. D'abord pour partager l'apéritif offert par la municipalité, ensuite pour déguster les grillades préparées de main de maître par Henri longuement applaudi à la fin de sa prestation. Sans oublier Elie qui, au dessert, nous a fait la surprise d'offrir à chacun des tranches d'excellent pain d'épices de la Mieillerie frais sorti du four. Même la tramontane s'était mise au diapason en soufflant juste ce qu'il fallait pour nous faire apprécier sa musique dans les pins et l'air pur de nos Corbières tout chargé des senteurs de garrigue et de genêts. En un mot, un excellent moment de convivialité villageoise et un rare instant de bonheur où chacun se sent en paix avec lui-même et avec les autres. Et c'est plein de*

---

<sup>103</sup> A.C. Montsérét, dossier « MJC », réunion du mercredi 16 juin 1993.

<sup>104</sup> L'Indépendant, 28 mai 1994.

*regret que tous sont repartis en félicitant l'animation municipale pour cette initiative et en disant "à l'an que ven", à l'année prochaine »<sup>105</sup>.*

A la lecture de ces articles de presse vieux de près de trois décennies, on comprend mieux pourquoi la plupart des habitants de Montsérét perçoivent aujourd'hui encore la pinède de la Cafforte comme une propriété communale, ce qui n'a jamais été le cas.



***Panneau représentant le Parcours Santé aménagé en 1994 dans la Pinède  
(photographie P. Valette, ONF)***

---

<sup>105</sup> *L'Indépendant*, 9 juin 1995.





*Apéritif champêtre dans la pinède, vers 1994*







*Repas partagé dans la pinède, juin 1995*





Quelques années plus tard, les services de l'ONF louent les vertus de la Cafforte tout en tirant (timidement) la sonnette d'alarme quant à l'insuffisance d'entretien du site : « *Le parcours santé de La Cafforte, bien que situé hors forêt communale (propriété du SIVOM de Lézignan-Corbières), est à signaler puisqu'il constitue un lieu de promenade et d'accueil sympathique pour des sorties dominicales. Cet havre de verdure aménagé au milieu des vignes mériterait d'être entretenu pour la plus grande joie et sécurité des utilisateurs (entretien des équipements et éclaircie sanitaire de la pinède de pins d'Alep)* »<sup>106</sup>. Mais, bientôt Faute d'entretien, les intempéries et quelques incivilités auront rapidement raison des portiques et autres agrès. En 2001, le maire, Jean-Luc Jalabert, et son Conseil municipal prennent acte de cette triste situation traduite en ces quelques mots quasi télégraphiques : « *Ce parcours n'existe plus : vols divers et répétitifs* »<sup>107</sup>. Le site de la Cafforte retrouve alors le calme qui confine à l'oubli.

La Communauté de communes de la région de Lézignan Corbières-Minervois constituée en 2003 « hérite » d'un bien foncier sans connexion avec ses champs d'intervention initiaux. En dépit de l'élargissement des compétences de l'intercommunalité au tourisme, aux loisirs et au sport, la pinède de la Cafforte restera fort peu valorisée au cours des deux dernières décennies.

En 2014, la municipalité de Montsérét sollicite l'achat de ce lieu en insistant sur sa place très particulière dans l'imaginaire local au point de le présenter comme un bien public ce qui n'a jamais été le cas : « *J'ai l'honneur de vous solliciter au nom du Conseil municipal pour l'acquisition des parcelles cadastrales B 773, B 1148 et B 1741 du lieu-dit "La Cafforte" pour une superficie de 4 ha 08 a 79 ca... Originellement, lesdites parcelles ont été cédées par notre commune à l'ancien SIVOME pour le centre de loisirs intercommunal... Le site avait été vendu par le Conseil municipal de l'époque... Ce bien faisait partie du patrimoine naturel et historique de la commune* »<sup>108</sup>. Cette demande restera sans réponse.

Aujourd'hui, le terroir de la Cafforte tel qu'il figure au cadastre occupe 24 ha 74 a 59 ca divisés en 34 parcelles d'inégales contenances. La famille Benmouffok en possède un peu plus de la moitié soit 13 ha 20 a mais, à l'instar d'autres tènements de la commune, les landes ont ici gagné beaucoup de terrain. Quant à la pinède, gageons que dans un avenir plus ou moins proche la Communauté de communes de la région Lézignanaise Corbières Minervois confèrera à ce lieu une fonction récréative, pédagogique, ludique ou touristique digne de ses potentialités.

---

<sup>106</sup> VALETTE Patrick, *Forêt communale de Montsérét. Premier aménagement forestier 255 ha 63 a, 2000-2014*, Office National des Forêts, Direction régionale de Languedoc-Roussillon, décembre 1999, p. 31.

<sup>107</sup> A. C. Montsérét, délibération Conseil municipal du 21 juin 2001.

<sup>108</sup> Lettre du maire de Montsérét au Président de la CCRLCM en date du 8 octobre 2014.



*Dernier vestige de l'aire de loisirs aménagée dans les années 1990*

## *Conclusion*

Cette monographie historique focalisée sur un ancien domaine agricole de la commune de Montsérét témoigne de la complexité à restituer (ou plutôt reconstituer) la dynamique d'un espace géographique aux contours mouvants, d'un espace dont la dénomination a évolué dans le temps et, à une date donnée, diffère selon les interlocuteurs : propriétaires, élus et agents des collectivités locales, géomètres, habitants des communes avoisinantes. L'entreprise était audacieuse tant cet espace fit l'objet de bouleversements au cours des trois siècles que j'ai eu l'ambition d'embrasser. Je suis parfaitement conscient des multiples lacunes que je n'ai pas pu combler. Les vestiges des bâtiments et des aménagements (voies d'accès, prises d'eau, puits...) sont extrêmement partiels et difficilement interprétables. Les documents laissent dans l'ombre de longues périodes. J'espère cependant avoir donné un peu de consistance à un territoire, somme toute, ordinaire.

Trois faits saillants méritent d'être soulignés : les liens privilégiés de la Borde Escure avec Saint-André-de-Roquelongue, la continuité séculaire de la présence de la famille Turrel en ces lieux et le rôle central joué par des femmes dans la propriété foncière de ce terroir de Borde Escure/La Cafforte.

1. L'exploitation agropastorale de La Borde Escure puis de La Cafforte a toujours été entièrement située sur le territoire de Montsérét. Pour autant, tout au long des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les relations avec les ménages d'agriculteurs établis au bourg de Saint-André-de-Roquelongue furent intenses, voire primordiales. Sur le plan de l'administration civile, jusqu'à l'érection de Montsérét en commune indépendante en 1790, les territoires de la « *communauté unie de Montsérét et Saint-André* » ne forment qu'une seule entité. Dès lors, les affaires civiles relèvent d'un consulat unique, le compoix est commun aux deux communes actuelles. La localisation de la Borde Escure puis de la Cafforte a également favorisé cette « emprise » des Saint-Andréens sur ce terroir. Par l'ancienne voie de communication, à savoir l'actuel « Chemin des Vignes » prolongé jusqu'à Pech Blanc, la Borde Escure n'était guère plus éloignée du bourg de Saint-André que de celui de Montsérét. Les Saint-Andréens devaient certes « sauter » la rivière avant d'atteindre le domaine lové dans un méandre de la rive gauche de l'Aussou mais, jusqu'en 1876, date de la construction du pont en lieu et place de l'ancien *passolis*, il en était de même pour les Montsérétois.

2. L'implication des Turrel à la Borde Escure puis à la Cafforte est constante pendant deux siècles. De Bertrand Turrel, fermier de la famille Ferran en 1806, à son arrière-arrière-petit-fils, le dilettante Jean Turrel, en passant par Eugène, Adolphe oncle et Adolphe neveu, ces terres n'ont jamais laissé indifférents les membres de cette famille.

3. Enfin, le lieu fut durablement marqué d'une empreinte féminine. Marguerite Bousquet, Anne Escure, Marguerite Ferran, Clémence Pech : ces quatre femmes, toutes natives de Saint-André-de-Roquelongue, ont successivement possédé tout ou partie des terres de la Borde Escure et des bâtisses édifiées sur cette exploitation. Par le truchement de leur dot, elles ont en quelque sorte fait office de passeuses en un temps où le pouvoir se conjugait exclusivement au genre masculin. On pourrait leur adjoindre Ernestine Cauvet, éphémère propriétaire au soir de sa vie, ainsi que la jeune Marie Mathilde Maurel et sa mère Joséphine Maurel, respectivement héritière et usufruitière du domaine avant sa vente à Adolphe Turrel.

Les cartes au 25 000<sup>e</sup> récemment éditées par l'Institut géographique national continuent à mentionner la Borde Escure en lieu et place de La Cafforte. La confusion est encore plus prononcée dans l'application *Maps* de Google mentionnant la Borde Escure telle une scorie terminologique dans l'actuel terroir de la Cafforte. Je serais tenté de voir dans cette référence numérique une lointaine et inconsciente reconnaissance à Antoine Escure, ce maçon rouergat qui, il y a près de trois siècles, trouva amour et réussite sociale sur nos terres des basses-Corbières.

Jean-Louis ESCUDIER  
Montsérét, 1<sup>er</sup> mai 2022



## Sources et bibliographie

### *Sources manuscrites*

#### *Archives privées Fonds Turrel*

- Contrat de mariage Adolphe Turrel/Cécile Jouslain, étude Étienne Clais, notaire à Saint-Jean-d'Angély, 6 mai 1888.
- *Journal des exploitations viticoles de M. A. Turrel, Ministre des Travaux publics, 1<sup>er</sup> mai 1896- 4 juin 1898*, registre, 99 pages foliotées.
- Neuf feuilles de quinzaine des propriétés de Montsérét et Sainte-Marie-des-Ollieux du 5 mai 1902 au 14 septembre 1902.
- 64 feuilles de quinzaine de la propriété de Montsérét du 1<sup>er</sup> décembre 1924 au 23 octobre 1927.
- Correspondance de François Rau, régisseur de la propriété Turrel à Montsérét, à Adolphe Turrel : seize lettres entre le 31 mars 1926 et le 23 octobre 1927.

#### *Archives communales de Montsérét*

- Tribunal civil de Narbonne de 1<sup>ère</sup> instance, copie du jugement du 5 juillet 1869 pour Reverdy, avoué de la commune de Montsérét.
- Marty François, *Procès-verbal des recherches des terrains communaux usurpés sur les vacants du Pech Blanc et de la Borde Escure de la commune de Montsérét*, 4 p.
- État des sections des propriétés non bâties et bâties de 1791.
- Livre des mutations de propriété tenu en conséquence de la loi du 3 frimaire de l'an 7, 1819-1824.
- 1 G 4, État des propriétés non bâties et bâties, 25 juillet 1835.
- 1 G 5, matrice cadastrale, folios 123 et 229.
- 1 G 6, matrice cadastrale, folios 300 à 500.
- 1 G 7, matrice cadastrale des propriétés bâties, 1882, cases 1 à 151.
- 1 G 8, matrice des propriétés bâties, 1910, cases 1 à 150.
- 1 G 9, matrice des propriétés non bâties, 1913, folios 1 à 450.
  
- AC 256/1D2, Délibération du Conseil municipal, 1839 – 1867.
- AC 256/1D3, Délibération du Conseil municipal, 1867 – 1885.
- AC 256/1 D5, Délibération du Conseil municipal, 1900 – 1924.
  
- AC 1/43, matrice des propriétés bâties et non bâties,
- AC 1/44, matrice des propriétés bâties et non bâties, 1937-1951.
- AC 1/49, matrice des propriétés bâties et non bâties, 1937-1970.
- AC 1/50, matrice des propriétés bâties et non bâties, 1980-1983.
- AC 1/52, registre des états de sections des propriétés non bâties, 1937-1981.
  
- 1 D 3, 1 D 4, 1 D 5 : Délibérations du Conseil municipal, 1840-1900.
- AC 1/59, Liste nominative du dénombrement de la population de la commune du 25 mars 1906.
- AC 1/60, Taxes sur les chiens, 1863-1864.
- AC 1/72, Dossier Pont sur l'Aussou et rectification du chemin d'intérêt commun n°23, 1875-1877.
- AC dossier « MJC ».

## *Archives départementales de l'Aude*

Série 3 E, archives notariales :

Étude de Fabrezan : André Franc, Georges Mailhac, Joseph Madrennes.

Étude de Lézignan 1 : Jean Théron II, Pierre Théron Jean Cyprien Théron, Alphonse Artos Marius Jourdet, Auguste Siret

Étude de Lézignan 2 : Majan Cassan, Jean Baptiste Cassan, Jean Joseph Cassan, Joseph Victor Lebreau, Emile Bénét, Antoine Vazieu, Paul Lignièrès

Étude de Narbonne 2 : Barthélémy Fabre Pech Redon, Raymond Joseph Favatier, Léonce Favatier et Paul Favatier

Étude de Narbonne 3 : Antoine Bouisset, Gabriel Birat, Marie Nicolas Birat

Étude de Narbonne 4 : Charles Rouquairol, Vernhes, Henri Cavaré, Eugène Tibeyrenc, Léon Casal,

Étude de Narbonne 5 : Antoine Lagarrigue, Théodore Bories, Auguste Bories, Armand Bories

Étude de Ginestas : Auguste Gavoy

Étude de Sallèles-d'Aude : Jean Gavoy, Antoine Rouquette

Étude de Thézan-des-Corbières : Louis Viguièr, Eugène Lignièrès, Laval, Clovis Estival, Louis Sauvagnac.

- 1 Fi 1019, Plan de Montséret, époque révolutionnaire (numérisé, série 2)

- 3 J 775 : Brevette pour servir à faire les chargements et déchargements des habitants des lieux de Montséret et Saint-André-de-Roquelongue, communautés unies, dans laquelle sont écrites les noms des habitants taillables desdits lieux avec leur juste allivrement qui leur revient dans le nouveau compoix faits audit lieux, registre, 144 folios, 1730, annoté jusqu'en 1790.

- 5 K 326 : Pièces procès Commune Montséret contre Gavaudan, 1857 – 1883.

- 6 M 808, Statistique communale de Montséret, 29 septembre 1807.

- 11 M 96, Dénombrement de la population de la commune de Montséret du 23 mai 1861.

- 11 M 103, Dénombrement de la population de la commune de Montséret du 10 août 1866.

- 11 M 111, Dénombrement de la population de la commune de Montséret du 15 juin 1872.

- 11 M 120, Dénombrement de la population de la commune de Montséret du 15 décembre 1876.

- 11 M 160, Dénombrement de la population de la commune de Montséret du 25 mars 1911.

- Dénombrements de la population de la commune d'Ouveillan 1836, 1841.

- Dénombrements de la population de la commune de Lézignan, 1836, 1841.

- Dénombrement de la population de la commune de Narbonne du 23 juin 1851.

- 2Op 2037, Dénombrement annuel des brebis et des chèvres pacageant sur les vacants communaux de Montséret 1903-1946.

- 3U4/64, n°409, tribunal civil de Narbonne, audience du 27 août 1866.

- 3U4/66, Tribunal civil de Narbonne, n°137, jugement : audience du 4 février 1868 Eugène Turrel de Montséret contre mariés Gavaudan de Narbonne.

- 3U4/232, Tribunal civil de Narbonne, étude Justafgré, avoué à Narbonne, Cahiers des Charges pour Pradel, curateur, contre la succession vacante de la veuve Auzoulat, dépôt 8 mai 1886, adjudication le 27 mai 1886, n°1720, 27 feuillets, 54 rôles.

- 3 U 4/238, Tribunal civil de Narbonne, étude Justafgré, avoué à Narbonne, Cahiers des Charges pour Joséphine Maurel contre succession Gavaudan, dépôt 5 avril 1890, adjudication le 8 mai 1890, 3 juillet 1890, n°573, 21 feuillets, 41 rôles.

- 3U4/259, Tribunal civil de Narbonne, étude Delaude, avoué à Narbonne, Licitacion, cahier des Charges pour Consorts Turrel, adjudication le 16 décembre 1920.

- 3U4/264, Tribunal civil de Narbonne, Acceptations et renonciations d'héritage, 1871-1894.

- 71 W 122, Recensement agricole de 1955, commune de Montsérét.

### ***Archives départementales de l'Hérault***

- C 5452, Répartition de la somme de 150 livres du Don accordé aux communautés de Monséré et Saint-André pour l'année dernière 1751 suivant la lettre de M. Rome du 1<sup>er</sup> mai 1752.

- 2 U<sup>1</sup> 131, Cour d'appel de Montpellier, chambre civile, n°267, définitif : 30 juin 1864 : *Pour Clémence Pech et Adolphe Fortuné Gavaudan contre la commune de Montsérét*

- 2 U<sup>1</sup> 131, Cour d'appel de Montpellier, chambre civile, n°268, définitif : 30 juin 1864 : *Pour Clémence Pech et Adolphe Fortuné Gavaudan, contre Eugène et Adolphe Turrel.*

### ***Sources imprimées***

CAFFORT Just Pasteur, *Prouverbis et redits narbonnésès, 848-recullits et rengats per lettro alfabético, parus dans L'almanach utile et récréatif vers 1848-1850*, Narbonne, Caillard, publiés en volume en 1913, 86 p.

De MARTIN Joseph, *Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Narbonne*, Montpellier, Jean Martel aîné, 1859 (réédition par Les Éditions de la tour Gile en 1993), p. 249-250.

GERVAIS Charles, *Indicateur des Vignobles Méridionaux*, 1<sup>ère</sup> édition, 1897, 2<sup>ème</sup> édition, 1903.

GRULET L., « De la culture de la vigne, à bras et au moyen des charrues dans le département de l'Aude », *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Narbonne*, séance du 15 mai 1862, p. 66-75 (A. D. Aude 345 PER) (Reproduit dans *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Aude*, septembre 1862 (A. D. Aude 144 J 69/23)

GUIDES MERIDIONAUX, *Guide de l'Aude, 1910, administratif, commercial, industriel, historique et artistique*, Montpellier, 1910.

MARTIN Emile, CROUZET Joseph, AZEAU Joseph, *Rapport d'experts pour dame Clémence Pech et le sieur Fortuné Gavaudan, son mari, propriétaires, domiciliés à Narbonne, contre la mairie de la commune de Montsérét*, Montpellier, Imprimerie Pierre Grolier, 1861, 17 p. (A. C. Montsérét).

PAILHEZ, « Éloge funèbre de M. Caffort », *Commission archéologique de Narbonne, Procès-verbaux des séances de 1842 à 1889*, Narbonne, 1944, p. 96-100.

SABARTHES Antoine, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, imprimerie nationale, 1912.

TROUVE Claude, *Description générale et statistique du département de l'Aude*, Paris, Firmin Didot, 1818.

### ***Bibliographie***

BERGES Émile, *Villageois en basse Corbière aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Thézan, Montsérét, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse*, 2 t., s.l.n.d, [c. 1990].

CABAUSSEL Jean, *Saint-André-de-Roquelongue, Monographie rédigée à la suite des sorties du groupe « Patrimoine »*, 2 t., s.l.n.d, non paginé [ca. 2005].

CAU Michel, « Les progrès techniques dans l'agriculture audoise au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CXI, 2011, p. 119-128.

CHENERIE Maurice, *Pradines le Haut* [commune de Saint-André-de-Roquelongue], document dactylographié, juin 2001, p. 74-82.

ESCUDIER Jean-Louis, *Vie politique et réalisations municipales à Montsérét (1700-1940)*, document dactylographié, 1987.

ESCUDIER Jean-Louis, *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel ministre de la III<sup>e</sup> République*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1995.

ESCUDIER Jean-Louis, *Montségret et ses troupeaux : une histoire sans mémoire ?* Conférence dans le cadre de Total Festum, Montségret, 21 juin 2008.

ESCUDIER Jean-Louis, *Contribution à l'histoire des rapports économiques de genre. Application à la viticulture française, 1850-2010*, thèse de doctorat en histoire et histoire de l'art, Université de Perpignan Via Domitia, 2014, 2 vol., 519 p. + 289 p.

ESCUDIER Jean-Louis, *Les Ollieux, un domaine viticole ancestral*, Les petites monographies du Parc, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 2015.

ESCUDIER Jean-Louis, « Radioscopie de la migration viticole à l'échelle communale : Montségret de 1850 à 1914 », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CXVIII, 2018, p. 41-52.

ESCUDIER Jean-Louis, *Une commune au travers de l'objectif : Montségret par les cartes postales*, document dactylographié, 2022.

ESCUDIER Jean-Louis, *Montségret (Aude) : Économie, Peuplement, Société, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, 2023 (à paraître).

FABRE Éric, *Les métairies en Languedoc. Désertion et création des paysages (XVIII<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Éditions Privat, 2008.

FERRE Georges, *Ferroul. Ni Dieu ni maître*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1998.

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU E., BERTHOMIEU Ed., JOURNAL FILS, *Histoire nationale ou Dictionnaire géographique de toutes les communes du département de l'Aude*, Paris, Firmin Didot frères Éditeurs, 1830 (réédition par Les Éditions de la tour Gile en 1996).

LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montségret*, 1, document dactylographié, 1984.

LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montségret*, 2, document dactylographié, mars 1985.

LAPEYRE Louis, *Un village corbiérol : Montségret*, 3, document dactylographié, mai 1987.

LAPEYRE Louis, *Les Tramways à vapeur de l'Aude (TVA) à Montségret*, document dactylographié, juin 1995.

MANDROU Emmanuelle, *Patrimoines et grandes familles dans le Narbonnais pendant la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle (Étude des archives de l'enregistrement de 1852 à 1894)*, thèse de doctorat en Droit, Université des Sciences sociales de Toulouse, 1998.

MARTINEZ René, *Monographie agricole : Montségret*, Ecole Normale d'Instituteurs de Carcassonne, document manuscrit, 1966.

PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du Phylloxéra aux crises de mévente*, Publications de l'Université de Toulouse Le Mirail, série A, t. 27, 1975.

PLA Claude, *Pechlat. De la non-valeur au beau domaine viticole*, Narbonne, collection Praedia, Imprimerie de Bourg, 2018.

POSTEL-VINAY Gilles, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1997 (chapitre 8 : L'exception languedocienne, p. 318-353).

VALETTE Patrick, *Forêt communale de Montségret. Premier aménagement forestier 255 ha 63 a, 2000-2014*, Office National des Forêts, Direction régionale de Languedoc-Roussillon, décembre 1999, 38 p. + 6 annexes.